

1 les Cahiers de l'I.C.E.A.

Janvier 1966

**LE  
BILL 60  
ET LE  
PUBLIC**

par Léon Dion



L'Institut Canadien d'Éducation des Adultes

**LE BILL 60**  
**ET LE PUBLIC**

no 1

les Cahiers de l'I.C.E.A.

Janvier 1966

# LE BILL 60 ET LE PUBLIC

par Léon Dion

L'Institut Canadien d'Education des Adultes

3425, rue St-Denis — Montréal 18 P. Q.



## LE BILL 60 ET LE PUBLIC

Comportements d'associations et d'individus :  
de l'adoption de la loi instituant une Commission  
royale d'enquête sur l'enseignement à l'adoption de  
la loi créant le Ministère de l'Éducation et le Con-  
seil Supérieur de l'Éducation.

(28 février 1961 — 5 février 1964).

## Nouveau départ...

1966 marque une nouvelle étape pour la publication de l'I.C.E.A.: Éducation des Adultes, Cahiers d'Information et de Documentation. *Signe de progrès, de maturité et signe des temps.*

*En revêtant un format attrayant et facilement maniable, Les Cahiers de l'I.C.E.A. cherchent à atteindre un large éventail de lecteurs, à apprivoiser ceux qu'une formule encombrante et artisanale aurait pu rebuter ou simplement lasser.*

*Aux fidèles qui nous ont suivis depuis le début et nous ont encouragés de leurs critiques constructives nous sommes heureux d'offrir ce témoignage concret d'appréciation. Notre reconnaissance va aussi à nos excellents collaborateurs qui, nous l'espérons, continueront de nous livrer le fruit de leur expérience et de leurs recherches. La nouvelle forme que prennent Les Cahiers devrait rendre davantage justice à la valeur de leurs études. Une mention spéciale s'adresse enfin à ceux qui financièrement ont permis à notre publication d'exister, de subsister et de vivre enfin "dans le vent", du moins c'est notre souhait.*

*L'orientation générale de : Les Cahiers de l'I.C.E.A. ne sera pas pour autant modifiée. Quatre fois l'an, nous aborderons dans nos numéros un thème d'ordre éducatif, socio-économique ou culturel que nous nous efforcerons de décortiquer dans ses aspects les plus significatifs. Occasionnellement nous nous réservons le privilège de revenir sur des sujets ou des études antérieures dans le but de les approfondir ou encore d'en mieux saisir l'évolution. Loin de se scléroser, Les Cahiers de l'I.C.E.A. se veulent un instrument dynamique et progressif au service de l'éducation des adultes.*

Madeleine Joubert.

# Présentation

Le Bill 60 et le public! Thème explosif pour certains, déjà usé ou presque dépassé pour d'autres. En insistant sur la "querelle" autour du Bill 60, Léon Dion n'a nullement l'intention de déterrer la hache de guerre. Encore moins d'ennuyer par des redites ou du déjà connu. Au contraire. Pour faire revivre ce moment unique de notre histoire, l'A. retrace et compare avec perspicacité un ensemble d'événements encore récents où des forces variées et contradictoires entrent en lice pour des enjeux qui soudainement ont l'heur de soulever l'intérêt général.

Jamais en effet, de l'avis des analystes politiques on aura entendu, chez nous, tant d'expressions d'opinions sur une question concernant la législation. L'I.C.E.A. mieux que personne est là pour en témoigner par le rôle actif qu'il a joué en amenant certains mouvements, associations, organismes, et individus à un échange et à une confrontation d'idées sur la place publique.

A l'origine, la présente étude devait être partie d'un tout. On devait chercher à y préciser les mécanismes de participation de la collectivité à l'élaboration et à l'adoption d'une loi précise.

L'A. s'étant laissé prendre au cas particulièrement intéressant du Bill 60, nous sommes heureux d'être aujourd'hui en mesure d'offrir à nos lecteurs une solide étude propre à éclairer notre lanterne d'un nouveau jour. Pour le bénéfice de la communauté nous souhaitons que ces travaux puissent être poursuivis, selon l'intention même de Léon Dion.

En plus d'une introduction relatant l'historique du Bill 60, la démarche suivie par l'A. et les caractéristiques de l'échantillonnage de base, le présent Cahier comporte deux parties principales : moments et caractères des interventions. Des appendices et une série de tableaux fournissent des renseignements complémentaires.

Que faut-il conclure de cette recherche poussée et quand même parcellaire comme le souligne M. Dion lui-même? Nous nous garderons bien d'apporter des essais de solution aux questions soulevées et préférons demeurer comme l'A. dans l'interrogation. Mais en tant qu'organisme d'éducation des adultes, nous ressentons une fois de plus à la lecture de cet important document, l'impérieuse nécessité de doter notre société de corps intermédiaires représentatifs, animés, compétents et bien structurés. C'est par leur truchement que nous pourrions ainsi engager un véritable dialogue avec l'autorité publique.



Léon Dion, avec la clairvoyance qu'on lui connaît nous aura ouvert de nouveau les yeux sur notre responsabilité individuelle et collective face à la politique. Dans quelques semaines, *Les Cahiers de V.I.C.E.A.* vous inviteront à prolonger cette réflexion, à partir d'expériences différentes, sur le degré de participation des citoyens à la législation.

## INTRODUCTION

Le 28 février 1961, l'Assemblée Législative du Québec adoptait une loi instituant une Commission royale d'enquête sur l'enseignement; le 19 mars 1964, la loi créant le *Ministère de l'Éducation* et le *Conseil Supérieur de l'Éducation* recevait la sanction royale. L'extraordinaire carrière du Bill 60, qui se déroula dans l'intervalle de près de 37 mois séparant ces deux dates, fut jalonnée d'événements fort nombreux, dont certains jugés à l'époque comme des coups de théâtre de la scène politique<sup>1</sup>. Jusqu'ici le débat sur le Bill 60 n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Il offre pourtant aux analystes politiques une abondante et riche matière de première main permettant d'identifier d'excellente façon les origines et les caractères des mouvements de pression qui sont susceptibles de se produire dans le Québec à l'occasion d'enjeux politiques considérés importants pour l'avenir de la collectivité et plus particulièrement quand il s'agit de projets de loi.

---

1. Pour la chronologie des principaux événements, voir l'Appendice A, page 89.

Nous nous proposons de présenter dans la présente étude une partie de cette matière première<sup>2</sup>. Nous nous bornerons toutefois à dresser des tableaux ainsi qu'à formuler les observations les plus évidentes qui s'en dégageront. Nous réservons pour un travail ultérieur, de plus grande envergure, les analyses substantielles qu'une lecture attentive de ces tableaux permet d'envisager.

Le travail que nous présentons ici consiste donc surtout dans des compilations et des classements. De telles tâches présentent des difficultés somme toute élémentaires bien que leur accomplissement requiert une forte dépense de temps et d'énergie. En outre, les sources possibles d'erreur sont nombreuses et les décisions concernant les cas marginaux ou imprécis qui surgissent en cours de route ouvrent la porte aux jugements subjectifs. Aussi croyons-nous nécessaire au départ d'attirer l'attention sur le caractère approximatif des données quantitatives auxquelles nous sommes parvenu. Nous avons cependant pris toutes les précautions d'usage pour garantir, autant que possible, la justesse des résultats et nous estimons que la probabilité que ceux-ci soient valides pour l'ensemble est forte, même si des erreurs de détail ont pu tromper notre vigilance.

---

2. Le point de départ du présent travail fut un séminaire de recherches sous notre direction, en collaboration, avec M. Vincent Lemieux, durant le premier semestre de l'année académique 1963-64. Les étudiants suivants avaient pris part au séminaire: MM. Jean-Charles Barker, André-J. Bélanger, Michel Bellavance, Claude Boileau, Hugues Breton, Gary Caldwell, Germain Denis, Jean-Louis Desrochers, Gilles Dufour, Guy Gosselin, Germain Julien, Jean Marquis, André Ouellet, Maurice Patry et Bonaventura Ulaya. Pour les fins de la présente étude nous avons utilisé les sources suivantes: *Mémoires* à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement; *Rapport* de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec. Première partie: *Les structures supérieures du système scolaire*; *Bill 60*, Première session, vingt-septième Législature, 12 Elisabeth II, 1963; *Bill 60*, Troisième session, vingt-septième Législature, 12 Elizabeth II, 1964; *Dossier sur le Bill 60*, compilé au Ministère de la Jeunesse, juin 1963; *Dossier sur le Bill 60*, compilé au Ministère de la Jeunesse, janvier 1964; *Dossier* contenant les textes des principaux mémoires soumis au Premier Ministre, compilé au Ministère de la Jeunesse, 1er septembre 1963; *Fiches* des interventions reproduites dans *Le Devoir* et *L'Événement* du 21 avril 1961 au 14 mai 1964, dressées par la Bibliothèque de la Législature du Québec. Nous avons aussi inclus des interventions reproduites dans d'autres journaux et compilées dans les deux *Dossiers* sur le Bill 60. Nous avons enfin utilisé des documents obtenus de sources diverses. M. André Ouellet a collaboré à la collecte de plusieurs des données utilisées dans l'étude.

Bien que, pour les fins de la présente étude, nous ayions choisi de réduire au minimum la discussion de problèmes d'ordre technique, il nous faut cependant indiquer en fonction de quelles variables et de quelles catégories nous avons compilé et classé les matériaux à notre disposition.

Les grands "moments" qu'à "vécus" le Bill 60 nous ont tout naturellement fourni les jalons en fonction desquels nous avons ordonné la matière. Dans la chronologie des principaux événements que nous reproduisons dans l'Appendice A, les italiques indiquent ces moments. Ils sont au nombre de sept: 1. Soumission des Mémoires à la Commission d'enquête (1961-1962); 2. Publication de la première tranche du Rapport de la Commission d'enquête (23 avril 1963); 3. Dépôt du Bill 60 à l'Assemblée Législative (26 juin); 4. Retrait du Bill 60 (8 juillet); 5. Avis donné par le Premier Ministre aux associations et individus intéressés qu'ils ont jusqu'au 1er septembre pour lui transmettre leurs suggestions (16 juillet); 6. Déclaration de l'Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec (29 août); 7. Adoption de la loi créant le Ministère de l'Education et le Conseil Supérieur de l'Education (5 février 1964) <sup>3</sup>.

Par ailleurs, une liste d'associations et d'individus, dressée à partir des Mémoires soumis à la Commission d'enquête et d'interventions reproduites dans les journaux, a servi de

---

3. Nous avons originellement choisi comme premier "moment" les réactions à la création de la Commission royale d'enquête et au choix des commissaires. Nous n'avons relevé que trois interventions: de la part de la Confédération des Syndicats Nationaux, de la Fédération des Travailleurs du Québec, et de M. Claude Gosselin, député de Compton, déplorant l'absence, parmi les Commissaires, respectivement d'"un spécialiste d'éducation des adultes", d'"une seule personne en principe habilitée à interpréter les besoins des couches sociales populaires en matière d'éducation" et enfin, d'"un membre spécialement chargé de représenter les villes moyennes et les centres ruraux". Quant aux sept grands "moments" retenus, ils se retrouvent au sommet des tableaux et ils servent à identifier les colonnes verticales. Le chevauchement dans le temps des trois derniers moments nous a empêché d'allouer à chacun de ceux-ci une colonne indépendante (voir le code à la fin de la première partie, pages 43-45. Notons enfin que le caractère du septième moment a dû être modifié (faute d'interventions en nombre suffisant) et qu'il deviendra: "Réactions au Bill 60 amendé".

point de départ au choix des associations<sup>4</sup> et des individus. Pour être retenu, une association ou un individu devait, à l'un ou l'autre des "moments", avoir pris position au moins une fois, témoignant en outre un désir d'influence, positive ou négative, manifeste ou par implication, sur le sort du Bill 60<sup>5</sup>. En pratique, dans le cas d'une intervention unique, surtout s'il s'agissait d'un Mémoire à la Commission d'enquête, il était souvent impossible d'identifier l'intention d'une orientation ferme. C'est ainsi qu'à la lumière des événements ultérieurs le simple fait pour une association ou un individu d'avoir recommandé dans un Mémoire à la Commission d'enquête la création d'un Ministère de l'Education ou d'un Conseil Supérieur de l'Education ne constituait pas une intervention significative à laquelle on pouvait attribuer une orientation, positive ou négative, précise: au moins une seconde intervention à l'un ou l'autre des moments subséquents s'imposait. Par contre, nous avons jugé que la recommandation du maintien du Département de l'Instruction Publique indiquait une orientation suffisante — et négative — puisqu'elle signifiait par anticipation le refus des principales conclusions du Rapport de la Commission d'enquête et, par conséquent, des clauses fondamentales du Bill 60<sup>6</sup>. En outre, pour être retenues, les interventions, autres que les Mémoires à la Commission d'enquête, devaient avoir fait l'objet d'une "nouvelle" reproduite dans les journaux ou encore d'un document adressé directement au Premier Ministre.

---

4. Par association, nous entendons dans le présent travail tout groupe ou corporation possédant une organisation formelle.

5. Les signes (+) ou (—) dans la partie supérieure à la droite des tableaux résumant l'orientation d'ensemble, favorable ou défavorable, des associations ou des individus par rapport au Bill 60. L'attribution de l'un ou l'autre de ces signes à une association ou à un individu résulte d'une pondération globale des orientations positives ou négatives à chacun des "moments" (voir le code page 43). Nous discuterons plus loin de cette pondération.

6. Les associations qui ont préconisé dans un Mémoire le maintien du Département de l'Instruction Publique et qui ont pris position par la suite se sont toutes opposées au Bill 60. Par contre, parmi les associations favorisant dans leur Mémoire un Ministère ou un Conseil et qui sont intervenues subséquemment, certaines ont appuyé le Bill 60 et d'autres s'y sont opposées. Ces divergences de comportement constituent une démonstration *ex post facto* de la légitimité de notre décision de principe. Des commentaires permettent de justifier l'orientation de chacune des associations et des individus (pour ces commentaires, voir l'Appendice B, page 91). Pour plus de précision, nous avons noté la date et la source des interventions.

Nous avons tenu compte des lettres aux journaux mais non pas des éditoriaux des journalistes<sup>7</sup>. Dans le cas d'interventions conjointes, pour obtenir une mention distincte, il fallait qu'une association ou un individu se soit manifesté isolément au moins une fois. Soixante-dix associations et quarante-quatre individus répondaient à ces critères<sup>8</sup>. Nous avons rangé nos soixante-dix associations sous sept rubriques distinctes conformément à leurs caractères dominants: I idéologiques (14 associations); II enseignants (11 associations); III étudiants (4 associations); IV administrateurs (16 associations); V parents, parents-maîtres et connexes (13 associations); VI syndicales et d'affaires (9 associations); VII religieux (3 associations).

Quant aux quarante-quatre individus nous les avons répartis en six catégories: I collaborateurs réguliers à des revues (8 individus); II évêques (6 individus); III hommes politiques (10 individus); IV membres d'associations (11 individus); V religieux (8 individus); VI sans affiliation connue (1 individu)<sup>9</sup>.

L'établissement des catégories de classement a été relativement simple. De même, pour l'ensemble, il a été assez facile de ranger les associations et les individus parmi ces diverses catégories<sup>10</sup>.

---

7. Cette exclusion, rendue nécessaire pour éviter des difficultés d'ordre quantitatif et qualitatif, nous a malheureusement conduit à des omissions importantes. Nous songeons notamment à André Laurendeau, qui, en plus de signer des articles ayant pu influencer le déroulement du processus, a croisé plus d'une fois le fer avec F. A. Angers sur le sujet. Par ailleurs, si un article de journal ou de revue a fait l'objet d'une "nouvelle", il va sans dire que le nom de son auteur se trouve dans notre liste d'individus.

8. Ces chiffres excluent évidemment les associations et les individus qui ne se sont manifestés que dans des interventions conjointes. Les noms de ceux-ci apparaissent toutefois dans le tableau des associations conjointes (tableau VI, page 72). Ils ont en outre, comme nous venons de l'indiquer pu faire l'objet de mentions dans le texte, s'ils sont par ailleurs intervenus de façon indépendante.

9. La sixième catégorie n'incluant qu'un individu et n'ayant par conséquent aucune signification statistique n'a pas été retenue dans nos tableaux. Ceux-ci ne comportent donc que cinq catégories groupant quarante-trois individus.

10. L'Institut Canadien d'Éducation des Adultes pose toutefois un problème spécial. Il ne s'agit pas d'une association au sens ordinaire du terme, mais d'un genre de "Fédération" groupant des associations et des individus. Bien que l'Institut ne soit pas une association idéologique au sens strict, nous

Un premier problème d'ordre méthodologique se pose: sommes-nous justifié d'accoller ainsi les individus et les groupes? Si notre intérêt dans le Bill 60 s'était centré exclusivement sur la reconstitution des interventions des groupes il est évident qu'un tel procédé serait inadmissible. Mais outre la poursuite de cet objectif, nous voulions en même temps étudier un processus de décision. Or il peut arriver que la participation de certains individus aux processus de décision soit aussi grande que celle des groupes et que même elle lui soit supérieure. Par ailleurs, la juxtaposition des individus et des groupes soulève des difficultés d'interprétation que nous ne sommes pas en mesure de résoudre ou même de discuter dans la présente étude.

Le fait que nous ayons retenu les individus qui ont agi à titre officiel au même chef que les individus qui sont intervenus de façon purement volontaire suscite un deuxième problème d'ordre méthodologique. Ne devrions-nous pas ou bien exclure de nos tableaux ou bien considérer à part le Premier Ministre du Québec et le Ministre de la Jeunesse? C'est surtout dans l'exercice ordinaire de ses fonctions que le premier est intervenu dans le débat. Quant au second, principal parrain du Bill, il se trouvait en quelque sorte à incarner le Bill 60 devenant ainsi un des principaux éléments du débat lui-même. Par ailleurs nous savons que les deux hommes ont maintenu des relations parfois très étroites avec certains individus et associations. Puisque nous nous proposons d'identifier les influences qui se sont fait sentir dans le débat sur le Bill 60, il nous était dès lors nécessaire de retenir ces interventions et par conséquent d'inclure Jean Lesage et Gérin-Lajoie dans nos tableaux d'individus.

L'Assemblée des Evêques soulève des difficultés du même genre. Elle ne constitue pas une association libre au sens commun du terme. Sous plusieurs aspects elle constitue une

---

l'avons quand même inclus dans cette catégorie qui paraît lui mieux convenir. Un certain nombre d'autres associations ont posé des difficultés: les données que nous en avons pouvaient être non complètement suffisantes ou encore porter à ambiguïté. Nous avons sérieusement tenté de rendre justice à tous mais nous demeurons conscient d'erreurs de jugement toujours possibles dans de pareils cas.

société politique *sui generis*. De plus, comme nous l'indiquons dans notre conclusion, les motifs qui l'incitaient à intervenir dans le débat étaient d'un caractère tout à fait particulier. Aussi bien, l'inclusion de l'Assemblée des Evêques dans nos tableaux à côté des associations libres est-elle en un sens artificielle et peu légitime. Par ailleurs, nous savons que plusieurs évêques sont intervenus dans le débat à titre individuel et que les prises de position de l'Assemblée des Evêques ont influencé profondément le cours du débat. Cette situation nous a incité non seulement à inclure ces interventions dans nos tableaux mais aussi à chercher dans quelle mesure celles-ci auraient contribué à polariser les orientations des associations libres et des individus.

Pour les associations, on trouvera la distribution quantitative des interventions aux divers moments, dans les tableaux I.I à I.VII, et pour les individus, dans les tableaux II.I à II.V

Nous allons, dans une première partie, étudier brièvement les interventions des associations et des individus à chacun des principaux moments retenus. Notre étude renvoie constamment aux groupes de tableaux I et II et aux tableaux III et IV qui en présentent les données sous une forme synthétique <sup>11</sup>. Dans une seconde partie nous dégagerons brièvement les caractères d'ensemble des interventions. Dans notre conclusion, nous nous interrogerons sur la question des influences prépondérantes et prédominantes.

11. Nous avons inséré ces quatre séries de tableaux à la fin de la première partie, pages 46 à 59. Bien que nos commentaires renverront nécessairement aux données compilées dans ces tableaux, nous ne ferons aucune référence aux tableaux eux-mêmes si ce n'est en termes généraux. La lecture des tableaux ne contenant aucune difficulté, nous prions le lecteur de s'y référer lui-même.



PREMIERE PARTIE

**Moments des**  

---

**interventions**

## 1° Mémoires à la Commission d'enquête.

La Bibliothèque de la Législature du Québec conserve trois cent onze Mémoires soumis à la Commission d'enquête. Deux cent cinquante Mémoires viennent d'associations, cinquante-six d'individus, trois de Ministères provinciaux et deux de Comités gouvernementaux.

Des soixante-dix associations dont nos tableaux font état, seulement cinquante-et-une avaient présenté un Mémoire. Et, aucun de nos quarante-trois individus n'en avait soumis<sup>1</sup>. Des cinquante-et-une associations ayant présenté un Mémoire que nous avons retenues, vingt-six préconisaient le maintien du Département de l'Instruction Publique sans modification importante. Comme nous l'avons dit précédemment, nous avons considéré cette recommandation comme l'indice d'une orientation négative par rapport au Bill 60. Seulement neuf d'entre elles ont pris position par la suite. Le fait qu'elles auront toutes une orientation négative confirme notre attente. On peut con-

---

1. Des deux cent cinquante associations qui ont présenté des Mémoires, seulement cinquante-huit ont pris position : vingt-six pour le maintien du Département de l'Instruction Publique, sept pour un Ministère, sept pour un Conseil et dix-huit pour un Ministère et un Conseil. Nos propres listes retiennent quarante-et-une de ces cinquante-huit associations, soit les vingt-six ayant réclamé le maintien du Département de l'Instruction Publique, trois ayant préconisé un Ministère, deux un Conseil et dix un Ministère et un Conseil. Dix-sept des trente-deux associations ayant réclamé un Ministère ou (et) un Conseil ne sont pas intervenues par la suite et, selon les critères établis, ne pouvaient être retenues. S'étaient prononcés pour un Ministère: la Société St-Jean-Baptiste de Sherbrooke, le Centre Montréalais de Recherches en Histoire de la Pédagogie, la Quebec Association of Protestant School Board et le Quebec Farmers' Association; avaient opté pour un Conseil : la Société Pierre Boucher de Trois-Rivières et la Federation of English Speaking Catholic Teachers, les Cours d'Extension Universitaire de Rimouski, le Groupe St-Thomas Inc. et la Fédération féminine des Amicales de Ste-Croix. En plus, huit associations avaient préconisé un Ministère et un Conseil: le comité provincial du Parti Communiste Canadien, les Instituteurs et Instituteuses de Québec, l'Association des Directeurs Généraux d'Écoles, l'Association Professionnelle des Inspecteurs d'Écoles Catholiques de la Province de Québec, l'Association of English Speaking Catholic School Administrators of the Province of Quebec, le Séminaire de Chicoutimi, l'Université de Montréal et l'Association des Parents-Maîtres du Parc de la Montagne.

siderer le silence des dix-sept autres comme une indication du maintien de leur position première. Parmi les neuf associations ayant favorisé le Département de l'Instruction Publique et qui sont intervenues par la suite seulement deux se sont révélées très actives, c'est-à-dire se sont manifestées au moins trois fois: il s'agit de la Fédération des Collèges Classiques et de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques. Faisons observer en passant que ces dernières sont des associations d'administrateurs<sup>2</sup>.

Par ailleurs, aucun des quarante-quatre individus, qu'en vertu de nos critères nous avons retenus, n'avaient soumis de Mémoires à la Commission d'enquête. En d'autres termes, aucun des cinquante-six individus qui ont présenté des Mémoires n'ont manifesté une orientation définie par rapport au Bill 60<sup>3</sup>.

Les considérations précédentes font ressortir une question importante : celle de la signification réelle, pour les institutions et les individus, des Mémoires aux Commissions royales d'enquête. Si le cas de la Commission Parent est typique, il semblerait qu'on attribuerait souvent peu d'importance à ces Mémoires. Le vigoureux et fondamental débat qui s'est déroulé par la suite a été mené par des associations et des individus dont un bon nombre (la totalité dans le cas des individus) n'avaient même pas soumis de Mémoire à la Commission. Inversement, la plupart des associations et la totalité des individus ayant présenté des Mémoires n'ont pas jugé opportun de se manifester par la suite en dépit de l'ardeur des discussions. La très grande majorité d'entre eux veulent surtout présenter et décrire des faits et des situations ou encore semblent avoir été

---

2. Les catégories d'associations où se recrutent les options pour le Département de l'Instruction Publique soit les associations idéologiques, d'enseignants, d'administrateurs et de parents, parents-maîtres et connexes, sont en prépondérance d'orientation négative. Par contre, les catégories d'associations d'orientation positive, c'est-à-dire les associations d'étudiants et les associations syndicales et d'affaires, ne comportent aucun cas d'option pour le Département de l'Instruction Publique.

3. Deux personnes, Marcel Lambert et Armand Rainville, se prononcent en faveur d'un "Département de l'Instruction Publique", mais en suggérant des réformes substantielles. Deux autres, Gérard Dagenais et Georges Neray, recommandent la création d'un Ministère mais n'interviendront pas par la suite de sorte que nous ne pouvons pas leur attribuer une orientation précise. Cinquante-deux individus n'abordent pas ces sujets dans leurs Mémoires.

inspirés par le désir de suggérer l'introduction de techniques d'enseignement dans les domaines les plus divers. En ce qui concerne l'événement du Bill 60, on peut sans risque conclure que le simple fait d'avoir soumis un Mémoire à la Commission d'enquête sur l'enseignement ne signifie pas en lui-même la recherche d'une influence dans le déroulement du processus. Quand en effet, en 1961 et 1962, les associations et les individus préparent des Mémoires pour la Commission d'enquête, la nature du débat qui aura lieu en 1963 ne se présente que sous une forme imprécise, l'enjeu même du débat n'est pas encore connu, et la situation est loin de s'être structurée. Il nous est impossible d'apprécier concrètement l'effet d'influence qui aurait pu en résulter. Nous le jugeons minime et nous n'en tiendrons aucun compte par la suite. Seule la recherche d'influence aux moments ultérieurs retiendra dorénavant notre attention.

## 2° Réactions au Rapport Parent (23 avril — 26 juin 1963)

Entre le 23 avril 1963, date de la publication de la première tranche du Rapport Parent, et le 26 juin de la même année, date du dépôt du Bill 60 à l'Assemblée Législative, nous avons relevé vingt-sept interventions, soit dix-sept interventions de la part de quatorze associations et dix interventions de la part de dix individus<sup>4</sup>. Chez les associations, treize interventions furent favorables au Rapport Parent et seulement quatre défavorables. Une distribution similaire existe chez les individus: sept contre trois.

A la lumière des événements subséquents, le petit nombre et le caractère en prépondérance très favorable des réactions surprennent. Il serait cependant hasardeux d'en déduire que les recommandations du Rapport rencontraient les vues d'une partie prépondérante de l'opinion.

Chez les individus, la qualité des opposants était remarquable: des hommes comme François-Albert Angers et Yves

---

4. Il est fréquemment arrivé que la même association ou le même individu soit intervenu dans le même sens plus d'une fois dans un même moment. Nous nous contenterons dans le présent travail d'enregistrer ce fait. Une analyse plus poussée pourrait en établir la signification.

Prévost s'étaient montrés en d'autres occasions fort habiles à mener une polémique<sup>5</sup>. Dans un combat de longue haleine, ils pouvaient facilement tenir tête aux sept personnes qui se montraient favorables au Rapport Parent. Parmi ces dernières, une seule, l'abbé Louis O'Neil, avait montré jusque là des aptitudes de lutteur<sup>6</sup>.

Parmi les associations, la Fédération des Collèges classiques<sup>7</sup>, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste et l'Association des Parents-Maîtres de Sherbrooke se portaient à l'assaut du Rapport Parent. Par contre, onze associations appuyaient les conclusions du Rapport: la Commission Politique de la Fédération Libérale du Québec, le Mouvement Laïque de Langue Française<sup>8</sup>, l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, l'Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé, l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal, la Presse Étudiante Nationale, l'Association d'Éducation du Québec, l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal, la Quebec Federation of Home and School Associations de même que la Confédéra-

---

5. L'abbé Germain Lavallée s'objectait aussi aux conclusions du Rapport Parent.

6. Les autres personnes favorables au Rapport étaient: Raymond Barbeau, Wilbrod Bhérier, Louis-Philippe Bonneau, Robert Japp, Jean-Marie Joly et Jean-Paul Lefebvre.

7. A l'égard du Rapport Parent, la Fédération a tenu deux positions distinctes. Dans une déclaration en date du 1er mai, elle se disait favorable au Rapport Parent parce que selon elle, la confessionnalité s'y trouvait sauvegardée. Mais, le 21 juin, elle avisait le Gouvernement de ne pas donner suite aux recommandations du Rapport parce qu'alors "la province de Québec se trouverait à brève échéance dans une impasse et dans un marasme pire que celui qu'elle connaît actuellement". Par la suite, la Fédération sera uniformément l'une des associations d'orientation négative les plus extrêmes tout au moins jusqu'à la déclaration des Evêques.

8. Nous avons longuement hésité avant d'attribuer une orientation globale au Mouvement Laïque. En effet, celui-ci fut fortement opposé aux recommandations du Rapport et aux dispositions du Bill portant sur la confessionnalité. Toutefois, comme il favorisait la création d'un Ministère "fort", nous avons finalement opté pour allouer une orientation positive à ce Mouvement. Si notre étude avait poursuivi d'autres buts, il aurait été fort instructif de mettre en rapport le Mouvement Laïque de Langue Française et, par exemple la Fédération des Collèges Classiques et de montrer comment ces deux associations, tout en poursuivant des objectifs diamétralement opposés, se sont portées l'une et l'autre à l'assaut du Bill: l'une parce que celui-ci était trop confessionnel, l'autre parce qu'il ne l'était pas assez.

tion des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec.

A une exception près<sup>9</sup>, les associations et les individus qui interviendront dans les moments subséquents maintiendront une position conforme à celle adoptée à la suite de la publication du Rapport: ceux qui se montrent favorables à celui-ci appuieront le Bill 60 et inversement ceux qui s'opposent au Rapport seront adverses au Bill 60. Dans les limites indiquées, le Rapport Parent a polarisé les vues à l'endroit du Bill 60. C'est à juste titre que nous considérons les réactions au Rapport comme partie intégrante du débat sur le Bill lui-même.

### **3° Bill 60: pour ou contre un délai (26 juin — 8 juillet)**

Dans les jours qui suivirent le 26 juin, date du dépôt du Bill 60 à l'Assemblée Législative, l'attention se détourna rapidement du Rapport Parent pour se concentrer sur le contenu du Bill lui-même. Moins de deux semaines plus tard, soit le 8 juillet, le Premier Ministre, Jean Lesage, annonçait que le Bill était provisoirement retiré du feuillet de la Chambre.

Qu'a-t-il bien pu se passer dans ce court intervalle pour provoquer une telle volte-face? Nous allons essayer de reconstituer les points saillants de cet extraordinaire épisode.

Le 29 juin, la Fédération des Collèges Classiques demande au Gouvernement de ne pas précipiter l'adoption du Bill. Le même jour, à l'Assemblée Législative, le Chef de l'Opposition, Daniel Johnson, dénonce "l'empressement" du Premier Ministre à faire adopter la loi sur le Ministère de l'Éducation comme "un coup de force contre la démocratie". En réponse, le Ministre de la Jeunesse, Paul-Gérin Lajoie, reconnaît que le public a droit à l'information. Les jours suivants, porte-parole d'associations et individus reprennent ces thèmes.

---

9. L'exception est l'Association d'Éducation du Québec, favorable au Rapport Parent, mais opposée par la suite au Bill 60.

Nous avons recueilli treize interventions de onze associations et douze interventions de neuf individus. Le système de bipolarisation des interventions que découvrait l'analyse des réactions au Rapport Parent se précise et s'amplifie: cinq associations, la Fédération des Collèges Classiques, la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste, la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques du Québec, la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques et la Quebec Association of Protestant School Administrators réclament un délai; par contre, six associations, la Fédération des Etudiants Libéraux du Québec, l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, la Presse Etudiante Nationale, la Confédération des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec demandent l'adoption immédiate de la loi. Du côté des individus, favorisant le retrait du Bill, on remarque les noms impressionnants de François-Albert Angers, Yves Prévost, Daniel Johnson, Mgr Cabana, Mgr Maurice Roy et du Cardinal Paul-Emile Léger <sup>10</sup>. Paul Gérin-Lajoie, qui de son côté préconise l'urgence d'adopter le Bill 60, n'a qu'un allié, le Père Henri Bradet<sup>11</sup>.

Une constatation: le nombre des interventions dans ce moment décisif fut relativement restreint. Du côté des associations, les opinions non favorables font équilibre aux opinions favorables. Et chez les individus, ceux qui favorisent le retrait du Bill sont en majorité, mais leur nombre n'est pas assez élevé pour avoir suffi à provoquer une décision aussi grave que celle de retirer le Bill. Ce geste nous paraît insolite. Où trouver la clé de cet apparent mystère ?

Nous croyons que l'explication de cet épisode sensationnel peut se trouver du côté des personnalités. Nos informa-

---

10. Mentionnons en plus Mgrs Coderre, Douville, Frenette qui sont intervenus conjointement avec Mgr Cabana mais qui, d'après nos critères, ne peuvent être retenus dans nos tableaux.

11. Dans nos tableaux, nous avons attribué ici une intervention positive au Premier Ministre, Jean Lesage. Cette mention porte à confusion. En réalité, ici comme dans la plupart des déclarations ou gestes subséquents du Premier Ministre, il s'agit simplement d'un acte officiel qui ne trahit en lui-même aucune orientation: il a déposé le Bill à l'Assemblée Législative.

tions corroborent les vues émises à l'époque selon lesquelles des évêques seraient privément et secrètement intervenus afin de forcer la main au Premier Ministre. Soulignons le caractère problématique de pareille interprétation. Toutefois, des études récentes menées ailleurs faisant ressortir la grande importance des influences personnelles dans les processus de décision, l'hypothèse de l'influence prépondérante des interventions d'évêques s'impose à notre attention. Des journalistes dans le temps avaient attribué au Cardinal Léger le retrait du Bill 60. Il semblerait aujourd'hui que le principal artisan en fut plutôt Mgr Roy<sup>12</sup>. Déjà en date du 17 juin, c'est-à-dire neuf jours avant la déposition du Bill en Chambre, Mgr Roy écrivait longuement au Premier Ministre au nom de l'Assemblée des Evêques Catholiques de la Province de Québec. Dans cette lettre, Mgr Roy recommandait plusieurs changements au Bill, ayant en vue surtout la sauvegarde des écoles catholiques au Québec. Faisant état des critiques formulées à l'égard du Rapport Parent, Mgr Roy se disait étonné que le Gouvernement ait pu procéder si hâtivement à la rédaction du Bill. Le public ignorait l'existence d'une telle lettre. Mais, en date du 17 juillet, *l'Événement* annonçait qu'une rencontre entre Mgr Roy et Mgr Léger avait eu lieu à Montréal le 4 juillet, soit deux jours après le retour de ce dernier de Rome. Au cours de l'entretien, Mgr Roy aurait pressé Mgr Léger d'intervenir auprès du Premier Ministre dans le but d'obtenir un délai. Or, toujours selon *l'Événement*, à la suite de cette rencontre avec Mgr Roy, le Cardinal Léger aurait effectivement demandé au Premier Ministre de retirer le Bill. Dès le lendemain, pressé de questions, le Cardinal Léger devait faire connaître sa version de l'incident: déplorant qu'on se serve de sa personne pour des fins

---

12. Soulignons qu'ici comme ailleurs notre jugement s'inspire uniquement d'indices conformes aux critères adoptés, c'est-à-dire que nous ne retenons que les faits et les données puisés dans un document sûr ou encore dans une "nouvelle" journalistique — cette "nouvelle" n'ayant pas par ailleurs été contredite par les acteurs hors de tout doute raisonnable. C'est donc en fonction des indices recueillis que nous avons conclu au rôle prédominant de Mgr Roy au cours de cet épisode. Il se peut que les interventions décisives aient pris la forme de négociations demeurées secrètes ou échappant à nos critères. Mgr Roy peut avoir participé ou non à ces négociations possibles. Il importe enfin de noter que c'est souvent au nom de l'Assemblée des Evêques et non pas en son nom propre que Mgr Roy est intervenu.



politiques, il affirmait qu'il n'avait "jamais exprimé la moindre réticence sur la création d'un Ministère de l'Education". Mais il disait approuver le geste que le gouvernement avait posé le 8 juillet en retirant le Bill pour en permettre l'examen. Dans sa déclaration, il ne relevait pas les passages de l'article de *l'Événement* portant sur la visite qu'il aurait reçue de Mgr Roy et sur la conversation téléphonique qu'il aurait eue avec le Premier Ministre. Pour sa part, le 20 juillet, celui-ci concédait avoir communiqué avec le Cardinal Léger, mais il ajoutait: "cela n'a pas influencé la décision du Gouvernement de retarder l'adoption du Bill"<sup>13</sup>. Encore une fois, soulignons que de tels recoupements de dates et de personnes relèvent de la conjecture. Mais on doit retenir comme plausible et même probable que de telles interventions non publiques de la part d'évêques ou de groupes d'évêques dans les jours qui ont précédé le retrait du Bill furent très nombreuses<sup>14</sup>. Semblable interprétation nous paraît plus vraisemblable que l'explication officielle — que contredisent nos données — selon laquelle, en rappelant le Bill, le Gouvernement aurait cédé aux pressions en masse des "corps intermédiaires" contre le Bill 60 aussi bien que contre le Rapport Parent lui-même.

---

13. Le Premier Ministre déclarait à la même occasion: "De telles conversations avec S.E. le Cardinal Léger sont régulières et normales et elles se produisent souvent, pratiquement chaque semaine". Ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'analyste politique lit de pareilles déclarations: elles signifient en effet qu'il ne connaîtra jamais, par les moyens d'analyses normaux à sa disposition, les facteurs peut-être décisifs qui entrent dans les processus de décision. Le fait qu'il soit ici fait mention d'un Cardinal et non pas d'un homme d'affaires n'est pas ce qui importe le plus.

14. En plus des incidents que nous venons de rapporter, ajoutons que le 6 juillet une intervention écrite conjointe de quatre évêques — Mgrs Coderre, Douville, Frenette et Cabana — eut lieu auprès de Gérin-Lajoie par l'intermédiaire du Cardinal Léger. Le texte de l'intervention s'intitulait: "Modifications nécessaires, avant toute adoption du Bill 60" et, dans sa partie substantielle, comportait cinq pages. D'après nos informations, le Cardinal Léger aurait remis ce document de main à main sans l'avoir lui-même approuvé ou désapprouvé. Par ailleurs, une des "remarques préliminaires très importantes" du document se lit comme suit: "Toutes les démarches faites par le Ministre (i.e. de la Jeunesse) et d'autres personnes auprès de certains évêques ne sont qu'*officieuses et privées*". Cette "remarque" constitue un ferme appui de notre conviction de la grande fréquence des interventions d'évêques notamment durant cette phase du débat, et de l'oreille toute attentive que le Premier Ministre et le Ministre de la Jeunesse leur prêtèrent.

#### 4° Réactions au retrait du Bill (8 juillet — 16 juillet — 29 août)

C'est le 8 juillet que le Gouvernement retire le Bill; le 16 juillet le Premier Ministre accorde aux associations et aux individus jusqu'au 1er septembre pour lui faire parvenir des suggestions d'amendements; le 29 août, l'Assemblée des Evêques Catholiques de la Province de Québec intervient dans le débat et fait connaître publiquement sa position. Ces trois dates découpent un moment décisif pour les associations et les individus désireux d'influer sur la destinée du Bill. Remettant à plus tard la présentation des orientations associées aux suggestions elles-mêmes et nous en tenant pour l'instant aux seules expressions de points de vue favorables ou non favorables au retrait du Bill, certaines constatations se dégagent de nos tableaux.

Notons d'abord que ce moment-ci vérifie une fois de plus l'existence d'un système de bipolarisation des associations et des individus: le 10 juillet, la Fédération des Collèges Classiques émet un communiqué félicitant le Gouvernement de son geste; par contre, le 11, le Président de la Confédération des Syndicats Nationaux, Jean Marchand, déplore "un délai qui risque de compromettre les projets de réforme en cours"<sup>15</sup>. Pour l'ensemble, nous relevons quatorze interventions de treize associations et neuf interventions de quatre individus. Parmi les dix associations qui dénoncent le retrait du Bill, cinq interviennent de façon significative pour la première fois et, sauf une, soit le Parti Socialiste du Québec, qui devient à partir de ce moment une des associations les plus actives, elles ne se manifesteront que rarement par la suite<sup>16</sup>.

---

15. A la rigueur nous aurions pu ranger les déclarations de Jean Marchand et Roger Provost parmi les interventions d'individus. Mais par suite des liens particulièrement étroits entre eux et leur association respective, nous avons consigné leurs déclarations comme venant d'associations, ce qu'elles étaient d'ailleurs dans tous les cas.

16. Les cinq associations qui interviennent pour la première fois sont : le Parti Socialiste du Québec, la Voix des Femmes, l'Association des Professeurs de l'Université Laval, la Fédération des Associations des Parents-Maîtres du Québec et la Corporation des Techniciens Professionnels. Celles qui s'étaient déjà manifestées sont : l'Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, la Presse Étudiante Nationale, la Confédération des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec.

Par contre, l'Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec et la Fédération des Frères Educateurs du Canada, intervenant aussi pour la première fois, font part de leur satisfaction, et adoptent ainsi la position de la Fédération des Collèges Classiques, la seule de nos associations chevronnées d'orientation négative à avoir commenté le retrait du Bill.

Chez les individus, Paul Gérin-Lajoie<sup>17</sup>, continuant sa vigoureuse campagne d'information, intervient cinq fois pour commenter le retrait du Bill. Un seul individu a ouvertement exprimé sa satisfaction devant le geste du gouvernement: il s'agit d'Albert Gervais, une nouvelle recrue d'orientation négative. On constate donc que les associations et les individus qui favorisaient le retrait du Bill ont négligé de commenter l'événement. Ce comportement nous paraît normal: ils avaient, du moins provisoirement, eu gain de cause. Par contre, du côté des individus, le silence des partisans du Bill, qui venaient de recevoir un dur coup, surprend. Paul Gérin-Lajoie continue à lui seul la lutte. Toutefois, le comportement des associations favorables au Bill fut plus régulier. Comme nous l'avons montré déjà, le retrait décida cinq associations d'orientation positive à se manifester pour la première fois et cinq autres à poursuivre le débat.

##### **5° Orientations des commentaires sur le Bill (8 juillet 1963 — 10 février 1964).**

La période de sept mois qui va du 8 juillet 1963, date du retrait du Bill, au 10 février 1964, date qui suit de cinq jours l'adoption de la loi créant le Ministère de l'Éducation et le Conseil Supérieur de l'Éducation, se découpe de notre point de vue en quatre moments: le premier, qui suit immédiatement le retrait du Bill et qui va, en passant par le 16 juillet, date où

---

17. Nous n'avons pas tenu compte de toutes les interventions, fort nombreuses, de Paul Gérin-Lajoie. Notamment nous n'avons pas fait l'analyse des discours qu'il a prononcés durant sa tournée d'information à travers la Province entre le 3 août et le 10 octobre (*Le Devoir* rapporte dix de ces discours). Nous n'avons retenu du Ministre de la Jeunesse que les interventions portant expressément sur le Bill 60.

le Premier Ministre fixe au 1er septembre la date limite accordée aux associations et aux individus pour soumettre leurs suggestions, jusqu'à la déclaration de l'Assemblée des Evêques; le deuxième constitué par la déclaration même de l'Assemblée des Evêques; le troisième, s'étendant du 29 août 1963 jusqu'au 14 janvier 1964, qui inclut les réactions ou suggestions des institutions et des individus sur le Bill original sans référence à la déclaration de l'Assemblée des Evêques; le quatrième, enfin, faisant état des commentaires à la suite du dépôt du Bill 60 révisé à l'Assemblée Législative, le 14 janvier, et qui va jusqu'au 10 février 1964.

Si notre étude avait porté sur la substance intrinsèque des interventions, cette période en constituerait la partie maîtresse. Nous y analyserions en effet des documents dont l'argumentation est étoffée, comprenant parfois plusieurs pages. Nous en ferions ressortir les convergences et les divergences. Notamment, nous vérifierions dans quelle mesure les institutions et les individus d'orientation négative et positive ont pu influencer sur les modifications apportées au Bill et nous pourrions peut-être identifier avec plus de précision les associations et les individus les plus influents<sup>18</sup>. Malheureusement, nous devons nous limiter, ici comme ailleurs, à de brèves indications sur la distribution quantitative des données contenues dans nos tableaux tout en nous hasardant ici et là à formuler des jugements d'ordre substantiel dont la validité ne peut être qu'approximative et le caractère, provisoire.

#### a) Suggestions (5.1)

Durant le premier moment des suggestions, se reproduit le système de bipolarisation que nous avons identifié aux mo-

---

18. Par ailleurs l'analyse comparée des textes ne permet pas non plus à elle seule la reconstitution des effets de pression. Apparemment ou même similitudes de textes n'indiquent pas nécessairement un enchaînement causal. La reconstitution des activités de pression elles-mêmes constitue une démarche essentielle. Une étude complète exige le recours aux deux procédés. Le plus souvent on se satisfait d'analyses de contenu extrêmement détaillées tout en se bornant à des commentaires généraux sur les activités de pression proprement dites. Les résultats de semblables études sont ordinairement décevants. Le Service de l'information du Ministère de la Jeunesse a d'ailleurs fait une étude comparative des textes des deux Bills en nommant les associations et les individus ayant préconisé les modifications apportées.

ments antérieurs. Toutefois de nombreuses recrues affluent dans les deux camps.

Les interventions d'associations s'élèvent à trente-deux pour vingt-sept associations. Neuf associations, avec dix interventions, favorisent un Bill demeurant essentiellement inchangé ou même préconisent l'accroissement de la compétence du Ministre. Dix-huit associations, avec vingt-deux interventions, suggèrent au contraire des modifications substantielles visant surtout à garantir d'une façon la plus ferme possible la confessionnalité et l'éducation chrétienne tout en étendant les fonctions du Conseil Supérieur aux dépens de la compétence du Ministre. Parmi les associations d'orientation positive qui se manifestent, nous en reconnaissons cinq : le Mouvement Laïque de Langue Française, l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, la Presse Etudiante Nationale et la Confédération des Syndicats Nationaux. L'addition de quatre recrues ne semble pas avoir augmenté sensiblement le poids de ce groupe<sup>19</sup>. Nous connaissons déjà six des dix-huit associations d'orientation négative: la Fédération des Collèges Classiques, la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques de la Province de Québec, l'Association d'Education du Québec, la Fédération des Frères Educateurs du Canada et l'Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec et la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques<sup>20</sup>.

---

19. Ces quatre associations sont les suivantes: l'Institut Canadien d'Education des Adultes, le Congrès Canadien Juif (Section de l'Est), l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke et la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Au sujet de l'Institut Canadien d'Education des Adultes, rappelons que cette association représente une Fédération d'associations et d'individus. Le débat sur le Bill 60 indique qu'il lui est souvent difficile de prendre fermement position sur une question par suite de l'équilibre idéologique obligé que son statut le force à maintenir. Dans le cas qui nous occupe, il faut attendre jusqu'au 29 août pour le voir prendre, en tant que tel, une orientation fermement positive par la voix de son Président, Roland Parenteau. Notons enfin que l'Institut, à quatre reprises a organisé des réunions d'information et de discussion groupant chaque fois une centaine de représentants d'associations et que c'est lui qui a pris l'initiative d'inviter l'Association d'Education du Québec — dont les dix organisations membres ne sont pas affiliées à l'Institut — à intervenir conjointement avec lui.

20. Les douze autres associations d'orientation négative sont: les Che-

Seulement huit individus se manifestent à ce moment. Des trois qui recommandent que le Bill reste à peu près inchangé, aucun n'avait pris fermement position jusqu'alors: il s'agit de M. Wilbrod Bhérier, de Mgr Irénée Lussier et du Frère Alexis Caron. Par contre, du côté des cinq personnes réclamant des modifications majeures, on reconnaît Mgr Cabana et F. A. Angers. Nous sommes frappé du fait que trois évêques, pourtant avertis de leurs commentaires publics au cours de tout le processus, aient cru bon de prendre position à ce moment: en plus de Mgr Cabana, il s'agit de Mgr Charles-Eugène Parent et de Mgr Albert Sanschagrin. M. Yves Gabias complète la liste des cinq personnes d'orientation négative.

*b) Réactions à la déclaration de l'Assemblée des Evêques*  
(5.2 et 5.3)

A première vue, on est surpris du petit nombre de réactions directes à la déclaration de l'Assemblée des Evêques, un document considéré à l'époque comme sensationnel. Nos tableaux n'indiquent que neuf prises de position d'associations et que six interventions émanant de trois individus. Ce silence relatif peut s'expliquer de plusieurs manières. Ainsi la crainte ou encore le respect que les citoyens du Québec ressentent à l'endroit des évêques individuels et plus encore vis-à-vis de l'Assemblée des Evêques, peut avoir incité plusieurs personnes à ne pas se prononcer publiquement. Nous ne sommes pas en mesure de corroborer ou d'infirmer cette interprétation ou toute autre interprétation. Nos tableaux indiquent cependant que les interventions d'associations furent toutes, à une exception près, le fait d'associations qui s'étaient déjà manifestées. Les

---

valiers de Champlain, la Société Saint-Jean-Baptiste (Québec), la Fédération des Instituteurs Catholiques de l'Archidiocèse de Sherbrooke, la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec, la Provincial Association of Catholic Teachers, l'Association des Commissions Scolaires de l'Archidiocèse de Sherbrooke, le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique, le Comité Protestant du Conseil de l'Instruction Publique, la Commission Scolaire de la Ville de Québec, la Commission Universitaire de la Compagnie de Jésus, la Quebec Association of Protestant School Administrators et la Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec. Signalons au passage les interventions distinctes du Comité Catholique et du Comité Protestant de l'Instruction Publique. Ce fut là d'ailleurs la seule prise de position publique des deux organismes que nous ayons relevée.

cinq associations d'orientation positive qui, évidemment, s'opposèrent à la déclaration sont: le Mouvement Laïque de Langue Française, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, la Presse Etudiante Nationale, le Parti Socialiste du Québec et la Section Etudiante du Mouvement Laïque de Langue Française<sup>21</sup>. Par contre, les associations d'orientation négative qui approuvèrent la déclaration sont: la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques, la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques auxquelles il faut ajouter une recrue d'importance: l'Union Catholique des Cultivateurs.

Seulement trois individus ont commenté la déclaration: il s'agit de Gérin-Lajoie qui, à quatre reprises différentes, affirme que les amendements proposés n'affectent pas substantiellement le Bill; de René Lévesque, qui se contente de féliciter les Evêques du sens de la démocratie qu'ils ont révélé en intervenant publiquement; et de Mgr Marius Paré, qui déclare que les amendements proposés par les évêques constituent un minimum. Signalons qu'aucun individu ne s'est inscrit en faux contre la déclaration de l'Assemblée des Evêques.

c) Suggestions d'amendements après la déclaration des Evêques (5.4)<sup>22</sup>.

Une question se pose: même si les réactions directes à la déclaration de l'Assemblée des Evêques ont été peu nombreuses et pour l'ensemble timides, celle-ci a-t-elle influé sur les orientations subséquentes des associations et des individus? Une analyse des données paraît plutôt confirmer la tendance que l'étude des réactions directes à la déclaration décelait, du moins pour les institutions: la déclaration aurait eu comme effet d'amplifier et de consolider les orientations antérieures.

---

21. Notons au passage la remarquable prépondérance, à ce moment-ci, des associations d'étudiants parmi les associations d'orientation positive. Le silence d'autres associations, par ailleurs interventionnistes, notamment la Confédération des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec, n'est pas moins remarquable.

22. Sous cette rubrique, nous groupons toutes les interventions faites avant le 14 janvier 1964. Les interventions faites après cette date, c'est-à-dire s'échelonnant du 14 janvier au 10 février 1964, seront étudiées dans la section suivante sous la rubrique: réactions au Bill 60 amendé.

Ceux qui favorisaient le Bill sous sa forme originale craignent que la révision du Bill ne s'inspire surtout des suggestions négatives et n'aboutisse à une réduction substantielle de la compétence du Ministre de l'Éducation. Les opposants au Bill original, au contraire, même après la déclaration de l'Assemblée des Evêques qui pourtant résumait les vues de plusieurs d'entre eux, ne cesseront de formuler leurs craintes de la technocratie du laïcisme et continueront à réclamer l'insertion de clauses visant à diminuer la compétence du Ministre.

Nos tableaux comportent vingt-huit interventions de vingt-cinq associations, quinze associations prenant position dix-huit fois en faveur du maintien d'un Bill "fort", c'est-à-dire dont les dispositions resteraient à peu près inchangées, et dix associations insistant à dix reprises pour des révisions substantielles.

Parmi les quinze associations d'orientation positive qui interviennent, nous reconnaissons l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, l'Association des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé, la Confédération des Syndicats Nationaux, la Fédération des Travailleurs du Québec et le Parti Socialiste du Québec<sup>23</sup>. Par contre, l'apathie paraît avoir gagné les associations d'orientation négative: des dix associations qui se manifestent à ce moment, trois seulement étaient interventionnistes. Il s'agit de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, de la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques de la Province de Québec et de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques<sup>24</sup>.

---

23. Dix autres associations, dont bon nombre se manifestent pour la première fois, prennent une orientation positive. Ce sont : la Commission Politique de la Fédération Libérale du Québec, l'Association Scolaire Régionale des Mille-Isles, la Fédération des Unions de Famille, la Quebec Federation of Home and School Associations, l'Association Professionnelle des Industriels, le Cercle des Femmes Journalistes, la Chambre de Commerce de Montréal, la Chambre de Commerce de la Province de Québec et la Fédération des Jeunes Chambres de Commerce de la Province de Québec. Soulignons l'entrée dans la mêlée des Chambres de Commerce.

24. Les sept autres associations d'orientation négative étaient: la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'Association Professionnelle des Professeurs Laïcs de l'Enseignement Classique de la Province de Québec, la Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Québec, la Fédération Nationale des Ligues du Sacré-Coeur, la Provincial Association of



Comment expliquer ce silence relatif de la part des associations d'orientation négative? Par l'assurance acquise de la victoire? Peut-être. On peut aussi proposer une explication tout opposée: nous avons l'impression que la déclaration de l'Assemblée des Evêques a pu avoir considérablement déçu des associations d'orientation négative extrême. Le document lui-même se révélait "progressif" sous plusieurs aspects, il prenait pour acquise l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'éducation et sanctionnait les dispositions finalement fondamentales du Bill 60, c'est-à-dire la création d'un Ministère de l'Education et d'un Conseil Supérieur de l'Education. La diminution notable des interventions d'orientation négative au cours de ce moment tendrait à accroître la plausibilité d'une telle déception. En effet, par rapport à la période précédant immédiatement la déclaration de l'Assemblée des Evêques, l'ordre d'importance numérique des interventions d'orientation positive et négative s'inverse exactement: les premières passant de dix à dix-huit et les secondes de vingt-deux à dix<sup>25</sup>.

Par ailleurs, douze individus d'orientation positive interviennent vingt-trois fois tandis que seize individus d'orientation négative se manifestent vingt-sept fois. Parmi les premiers, Paul Gérin-Lajoie se signale une fois de plus en intervenant six fois dans le but de rassurer les partisans et de convaincre les adversaires du Bill 60. L'Abbé Louis O'Neil prend fermement position trois fois<sup>26</sup>. Chez les seconds, on retrouve François-Albert Angers (cinq interventions), Daniel Johnson

---

Protestant Teachers of Quebec, la Commission Universitaire de la Compagnie de Jésus et l'Union Catholique des Cultivateurs.

25. Quant aux nombres respectifs d'associations qui sont intervenues dans les deux cas, ils se présentent comme suit: neuf et quinze pour celles d'orientation positive en regard de dix-huit et dix pour celles d'orientation négative. Le silence le plus remarquable fut certes celui de la Fédération des Collèges Classiques, jusque là l'un des principaux chefs de file des associations d'orientation négative. La Fédération ne se manifestera plus après la déclaration de l'Assemblée des Evêques.

26. Les autres interventions d'orientation positive sont: Lionel Bertrand, Roland Parenteau, Lévis Sauvé, le Frère Alphonse Caron, l'Abbé Jean-Marie Hamelin et l'Abbé Gérard Dion. La seule personne sans affiliation connue, Mme Solange Chaput-Roland, qui soit intervenue dans le débat, s'est prononcée à ce moment (notons au surplus que Mme Solange Chaput-Roland est la seule femme à s'être manifestée publiquement). Pour la première fois, Gérin-Lajoie n'est plus seul, chez les individus, à se porter à la défense du Bill 60. Mais le secours arrive bien tardivement.

(quatre interventions), Yves Prévost (trois interventions) et Albert Gervais (deux interventions). Deux évêques, Mgr Cabana et Mgr Roy, se manifestent aussi<sup>27</sup>, le premier déclare que "le Québec fait face à l'athéisme" et le deuxième se dit généralement satisfait du Bill tel qu'amendé. En réalité, le Gouvernement avait cette fois encore remis à Mgr Roy une copie du Bill révisé avant qu'il ne soit déposé en Chambre<sup>28</sup>. En effet, la lettre de Mgr Roy au Premier Ministre est datée du 12 décembre, soit plus d'un mois avant que le Bill révisé soit déposé à l'Assemblée Législative. Ce n'est que le 23 janvier 1964, au cours du débat sur le Bill, que le Premier Ministre révélait l'existence de cette lettre. Il devait la lire en entier à l'Assemblée Législative afin de montrer publiquement que l'Assemblée des Evêques ne soulevait plus d'objections à l'adoption de la loi<sup>29</sup>.

Une dernière observation est de mise: le nombre des religieux d'orientation positive et négative qui sont intervenus à ce moment est plus élevé que pour l'ensemble des autres moments. Jusque là quatre religieux étaient intervenus quatre fois. A la suite de la déclaration de l'Assemblée des Evêques six religieux se manifesteront neuf fois. Il semblerait que la déclaration ait amené les débattants à s'interroger de façon sérieuse sur la portée du Bill par rapport à la doctrine et à la morale chrétiennes.

d) Réactions au Bill 60 amendé (5.4). 14 janvier — 10 février 1964.

Le septième et dernier des grands "Moments" que nous avons originellement choisi était: l'adoption de la loi créant le

---

27. En plus, on relève les interventions des Pères Richard Arès, Jacques Cousineau, Marcel de Grandpré; d'Albert Lévesque, Paul-Emile Gingras, Réal Caouette, Eugène Marquis, Mgr Henri Grenier et de l'Abbé Antoine Larouche.

28. Le Gouvernement avait en effet posé un geste similaire au moment du Bill original. Mgr Roy avait certainement pris connaissance de ce Bill avant le 26 juin, date où il fut déposé à l'Assemblée Législative, puisque le 17 juin il faisait parvenir au Premier Ministre des commentaires détaillés et des suggestions d'amendements.

29. Selon les comptes rendus des journalistes, le Premier Ministre, en lisant cette lettre affichait un air de triomphe. Nous présenterons le contenu de cette lettre dans la section suivante de laquelle techniquement parlant elle relève.

Ministère de l'Éducation et le Conseil Supérieur de l'Éducation (5 février, 1964). En prolongeant jusqu'au 10 février la période de notre enquête nous désirions recueillir les informations pertinentes aux réactions qui auraient suivi immédiatement l'adoption de la loi. Nous anticipions que les interventions se feraient particulièrement nombreuses au cours de ce septième moment. Notre attente fut déçue: les commentaires d'associations et d'individus se révélèrent à peu près inexistantes. Nous avons donc dû renoncer à un traitement distinct de ce septième moment. Nous n'avons recueilli — fait étonnant — aucune intervention dans les cinq jours qui suivirent l'adoption de la loi. Toutefois, tenant compte du fait que le Bill avait été déposé à la Chambre le 14 janvier et que, par conséquent, son contenu était connu dès cette date du public intéressé, nous avons groupé les commentaires qui pouvaient être considérés, par anticipation, comme une prise de position sur l'adoption de la loi. Nous ferons aussi mention d'interventions postérieures au 10 février bien que ces dernières, peu nombreuses, n'aient pas été incluses dans nos tableaux<sup>30</sup>.

La première prise de position à signaler est celle de l'Assemblée des Evêques Catholiques. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Premier Ministre, le 23 janvier 1964 au cours du débat sur le Bill à l'Assemblée Législative devait faire lecture d'une lettre que lui avait adressée l'Archevêque de Québec, Mgr Maurice Roy, en date du 12 décembre. Dans cette lettre, écrite au nom de l'Assemblée épiscopale de la province civile de Québec et adressée au Premier Ministre, Mgr Roy déclare: "... (les évêques) vous sont très reconnaissants de la bienveillance avec laquelle vous avez étudié leurs observations". Et il continue: "ils estiment que la nouvelle rédaction des articles qu'ils vous avaient signalés correspond en substance aux suggestions qu'ils vous ont soumises". En d'autres termes, la lettre signifiait qu'en ce qui concernait l'Épiscopat le Gouvernement avait dorénavant le chemin libre et pouvait donner suite à son projet de Ministère de l'Éducation. Par ail-

---

30. Après examen, nous avons jugé que ces déclarations ou articles tardifs, prenant déjà l'allure de commentaires détachés, ne pouvaient être considérés comme des réactions spontanées à l'adoption de la loi.

leurs, l'attitude et les remarques du Premier Ministre en l'occasion témoignaient de la plus grande satisfaction personnelle de la façon dont le débat s'était dénoué. Il en était de même chez d'autres membres du Gouvernement. Paul Gérin-Lajoie, qui avait auparavant menacé de démissionner si le Bill 60 était sérieusement amputé, se montrait rayonnant et allait aussitôt se mettre à la tâche de créer les cadres du Ministère de l'Éducation et du Conseil Supérieur de l'Éducation. Les deux pouvoirs, le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique, avaient donc trouvé un compromis acceptable aux deux parties et se donnaient publiquement l'accolade de la paix.

Le comportement des députés de l'Union Nationale au cours du débat en Chambre devait décevoir ceux qui espéraient que la réconciliation des deux pouvoirs conduirait à une acceptation unanime du projet gouvernemental. Après avoir vainement tenté de faire insérer des amendements au projet de loi tel que soumis, l'opposition vota finalement contre la majorité ministérielle sur le projet de loi lui-même. Le débat fut marqué de discours fortement négatifs, entre autres de Daniel Johnson, Albert Gervais et Jean-Jacques Bertrand<sup>31</sup>.

Mais qu'en était-il chez les associations et les individus? L'accord des deux pouvoirs modifierait-il leur comportement antérieur?

Notons d'abord une seule intervention d'individus, celle du Dr Guy Marcoux qui, dans une lettre au *Devoir*, déclarait: "De grâce, n'allons pas commettre la bêtise d'empirer la situation en le (le système scolaire) livrant à la cupidité de certains hommes politiques". Que faut-il conclure de ce silence quasi total de la part des individus? Doit-on le considérer comme un signe d'approbation ou au contraire de déception? Nous n'en savons rien.

Chez les associations, nous avons relevé seulement six interventions de six associations, dont cinq jusque là d'orientation positive et une seule d'orientation négative.

---

31. Ces déclarations ne sont pas incluses dans nos tableaux puisqu'elles n'ont pas fait l'objet de "nouvelles" dans les journaux. Nous les avons puisées dans le *Journal des débats*.

Le Mouvement Laïque de Langue Française affirme qu' "un Ministère d'Etat va gouverner des écoles d'Eglises". Le Parti Socialiste du Québec se dit convaincu qu' "il n'y aura donc pas de véritable Ministère d'Education au Québec". Pour sa part, l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, dans une lettre au Premier Ministre, se dit étonnée des modifications apportées au Bill 60: "Nous regrettons", écrivent les porte-parole de l'Association, "que ce texte s'éloigne des recommandations du Rapport Parent". Et la Presse Etudiante Nationale affirme dans son communiqué: "Nous aurons un pseudo-Ministère de l'Éducation". Par contre, Jean Marchand déclare que "la C.S.N. est satisfaite du Bill 60". En d'autres termes, à une exception près, les associations favorables au Bill original qui se sont prononcées sur le Bill amendé persistent dans leur opposition à toute modification jugée substantielle. Répétons que ces expressions de vues précèdent la réconciliation publique des deux pouvoirs. Mais parce qu'ils ont par la suite gardé un silence complet, on ne saurait dire si le *nihil obstat* de l'Assemblée des Evêques et la satisfaction du Gouvernement ont modifié ou non les convictions antérieures des associations et des individus. Sans doute doit-on s'interroger sur la signification de la position adoptée à ce moment par la Confédération des Syndicats Nationaux: cette dernière avait été parmi les plus actives des associations d'orientation positive. Dans quelle mesure ce comportement de la Confédération des Syndicats Nationaux doit-il être considéré comme isolé ou au contraire comme représentatif d'autres associations d'orientation positive? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette interrogation<sup>32</sup>.

---

32. Par ailleurs il serait erroné de considérer cette dernière prise de position de la Confédération des Syndicats Nationaux comme une manifestation d'orientation négative — c'est-à-dire comme venant à l'encontre de son comportement antérieur. Commentant son expression de satisfaction d'ensemble, Jean Marchand déclarait: "La première rédaction du Bill 60 rencontrait un de nos vœux les plus chers: l'intégration des divers secteurs de l'éducation. La deuxième version ne change rien à cela". En d'autres termes, on peut interpréter cette dernière prise de position comme une manifestation du "réalisme" souvent attribué à Jean Marchand. En persistant dans leur refus, les porte-parole des cinq autres associations auraient, au contraire, trahi un état d'esprit doctrinaire...

La seule association d'orientation négative à se prononcer sur les révisions apportées au Bill 60 dont nos tableaux font mention, fut la Federation of Catholic Parent-Teacher Associations. Le vice-président de l'Association, W. W. Deacon, déclarait que "les Catholiques de langue anglaise de la province de Québec se trouvent dans une situation critique, alors que le projet de loi fait abstraction complète de leur système scolaire". Ici encore, nous ne savons pas quel degré de représentativité il faut accorder à cette unique intervention d'une association qui persiste, après avoir pris connaissance du projet de loi amendé, dans son orientation négative.

En résumé, il semble que la révision du Bill 60 n'ait pas sérieusement ébranlé le système de bipolarisation des orientations que nous avons identifié dans les moments antérieurs. Le petit nombre des interventions nous empêche toutefois de nous exprimer de façon catégorique sur cette question. Le relevé que nous avons fait des déclarations au cours des semaines et même des mois qui suivirent l'adoption de la loi<sup>33</sup> ne nous a malheureusement pas éclairé sur ce point. Déjà on note que les points de vue les plus articulés qui s'expriment ne remettent plus en question une décision dorénavant historique. Ainsi les deux articles de Paul Lacoste dans *Le Devoir* (13 et 14 février) sont strictement de caractère constructif. Daniel Johnson et Albert Gervais, les deux députés de l'Union Nationale qui s'étaient montrés les plus opposés au Bill 60 et qui avaient été particulièrement actifs, reviendront encore à la charge à deux ou trois reprises. Par contre, le grand nombre d'interventions que Paul Gérin-Lajoie se croira obligé de faire par la suite<sup>34</sup> pourraient être considérées comme un indice de l'existence d'une forte opposition aux premiers gestes du Ministère de l'Éducation qui fut officiellement institué le 19 mars 1964, date où la loi reçut la sanction royale. Une telle opposition, si elle a existé, ne s'est pas exprimée dans les journaux que nous avons étudiés.

---

33. Nous avons signalé plus haut que nous n'avons pas inclus ces interventions tardives dans nos tableaux.

34. Nous avons relevé dans *Le Devoir* huit interventions du nouveau Ministre de l'Éducation entre le 24 avril et le 22 mai 1964.

## TABLEAUX GÉNÉRAUX <sup>1</sup>

Tableaux	I:I — I:VII	Catégories d'associations.
	II:I — II:V	Catégories d'individus.
	III:	Interventions d'associations (présentation synthétique).
	IV:	Interventions d'individus (présentation synthétique).

### CODE DES TABLEAUX

#### A — Signification des symboles.

+	=	orientation positive
—	=	orientation négative.
*	=	commentaires sur le retrait du Bill faits après le 16 juillet, date de l'avis du Premier Ministre aux associations et individus.
( )	=	intervention conjointe <sup>2</sup> .
x	=	intervention par un Mémoire à la Commission d'enquête.
X	=	orientation d'ensemble, positive ou négative.
N	=	(1) nombre d'associations ou d'individus qui sont intervenus;
		(2) somme totale des interventions.
S	=	suggestions faites au Premier Ministre comprises dans le "Texte des principaux Mémoires soumis au Premier Ministre" ou mentionnées comme telles dans les journaux.
A	=	Journal "L'Action"
D	=	"Le Devoir"
E	=	"L'Événement"
G	=	"The Gazette"
MT	=	"The Montreal Star"
P	=	"La Presse"
SO	=	"Le Soleil"
T	=	"La Tribune" (Sherbrooke)

1. Ces tableaux sont précédés d'un code et sont complétés par des commentaires qu'on trouvera à l'Appendice B, pages 91 et ss.

2. Le tableau VI (page 72) contient la présentation détaillée des interventions conjointes.

## B — Moments des interventions.

	<i>Orientation des prises de position</i>
1. <i>Mémoires</i> : (1961-1962)	
1.1 Pour un Ministère de l'Éducation .....	(+) ou (—)
1.2 Pour un Conseil Supérieur de l'Éducation .....	(+) ou (—)
1.3 Pour le Département de l'Instruction Publique .....	(—)
1.4 Sans prise de position .....	<i>aucune orientation</i>
1.5 Pas de Mémoire .....	<i>aucune orientation</i>
2. <i>Réactions au Rapport Parent</i> (du 23 avril 1963 : publication du Rapport, au 26 juin : dépôt du Bill 60).	
2.1 Favorables au Rapport .....	+
2.2 Non favorables au Rapport .....	—
3. <i>Réactions au Bill 60</i> (du 26 juin : dépôt du Bill, au 8 juillet : retrait du Bill).	
3.1 Contre un délai .....	+
3.2 Pour un délai .....	—
4. <i>Réactions au retrait du Bill</i> (du 8 juillet : retrait du Bill au 16 juillet : avis du Premier Ministre aux associations et individus).	
4.1 Non favorables au retrait .....	+
4.2 Favorables au retrait .....	—



(du 16 juillet : avis du Premier Ministre aux associations et individus, au 29 août: déclaration de l'Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec).

- 4.1\* Non favorables au retrait ..... +  
 4.2\* Favorables au retrait ..... —

5. *Commentaires* (du 16 juillet : avis du Premier Ministre aux associations et aux individus, au 10 février 1964 : cinq jours après l'adoption de la Loi).

- 5.1 Jusqu'au 29 août : déclaration de l'Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec. .... (+) ou (—)  
 5.2 Favorables aux amendements préconisés par l'Assemblée des Evêques et Archevêques. .... (—)  
 5.3 Non favorables aux amendements préconisés par l'Assemblée des Evêques et Archevêques. .... (+)  
 5.4 • Après le 29 août et sans référence à la déclaration des Evêques ;  
 •• du 14/1/64 au 10/2/64 : Réactions au Bill 60 amendé. .... (+) ou (—)

Tableau: I:I ASSOCIATIONS IDÉOLOGIQUES

	1					2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-
1-Chevaliers de Champlain												29/8 D					X
2-Chevaliers de Colomb			X														X
3-Comité Ukrainien Canadien			X														X
4-Commission politique de la Fédération Libérale du Québec					X	22/5 A									3/9 S	X	
5-Congrès Canadien Juif (Section de l'Est)					X							26/8 S				X	
6-Fédération des Etudiants Libéraux du Québec					X			9/7 D								X	
7-La Fierté Française			X														X
8-Institut Canadien d'Education des Adultes												3-10/7 S					
		X										29/8 S				X	
9-Mouvement Laïque de Langue Française	X	X				1/5 D						17/8 S	27/9 D	25/1/64 D		X	
10-Parti Socialiste du Québec										20/7 D*			23/9 D	4/9 D 1/2/64 D		X	
11-S.S.J.B. (Fédération)					X		10/6 D	8/7 D					3/10 D	30/8 S			X
12-S.S.J.B. (Montréal)	X													4/9 S			X
13-S.S.J.B. (Québec)					X							S					X
14-Voix des Femmes					X					15/7 D						X	
N: (1)	3	2	3		6	2	1	1	1	2		5	1	2	5	7	7
(2)												(6)			(6)		

**Tableau: I:II ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANTS**

	1					2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-
1—Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec			X								(16/7) E	29/8 S					X
2—Association des Professeurs de l'Université Laval	X	X								16/7 E						X	
3—Association des Professeurs de l'Université de Montréal						22/6 D		9/7 D				29/8 S			(30/8) D 29/1/64 D	X	
4—Association des Professeurs Laïcs des Ecoles Normales Catholiques	X	X	X														X
5—Association Professionnelle des Professeurs Laïcs de l'Enseignement Classique de la Province de Québec				X											14/10 P		X
6—Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé				X		13/5 D				12/7 D					(30/8) D	X	
7—Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques de la Province de Québec.	X	X						2/7 5/7 D				(19/8) S 29/8 P	9/9 D		30/8 D		X
8—Fédération des Frères Educateurs du Canada			X								(16/7) E	5/8 S					X
9—Fédération des Instituteurs Catholiques de l'Archidiocèse de Sherbrooke				X								20/8 D					X
10—The Provincial Association of Catholic Teachers	X											(26/8) S					X
11—The Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec			X									29/8 S			6/9 D		X
N: (1) (2)	4	3	3	2	2	2		1	1 (2)	2	2	7 (8)	1		5 (6)	3	8

Tableau: I:III ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

	1					2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-
1—Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal	X	X				D		4/7 D		24/8 D*		(27/8) S		(12/9) S		X	
2—Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke					X							(27/8) S			9/10 D	X	
3—Presse Etudiante Nationale					X	D		8/7 D		11/7 D		(27/8) S		(12/9) S	23/1/64 D	X	
4—Section étudiante du Mouvement Laïque de Langue Française					X									19/9 D		X	
N: (1) (2)	1	1			3	2		2		2		3		3	2	4	0

Tableau I:IV ASSOCIATIONS D'ADMINISTRATEURS

	1					2		3		4		5				Orientation générale		
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	
1—Association d'Education du Québec			X			20/5 D						(3-10-7) S 6/7 S						X
2—Association des Commissions Scolaires du Diocèse de Sherbrooke					X							28/8 D						X
3—Bureau Métropolitain des Ecoles Protestantes de Montréal			X															X
4—Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique			X									29/8 D						X
5—Comité Protestant du Conseil de l'Instruction Publique			X									26/8 S						X
6—Commission des Ecoles Catholiques de Val d'Or			X															X
7—Commission des Ecoles Catholiques de Montréal				X								29/8 S					X	
8—Commission des Ecoles Catholiques de Québec			X									16/8 E						X
9—Commission Scolaire Régionale des Milles-Isles					X										30/8 D		X	
10—Commission Universitaire de la Compagnie de Jésus		X													5/9 S			X
11—Conseil de l'Instruction Publique			X															X
12—Fédération des Collèges Classiques						1/5 E	21/6 D			29/6 D	10/7 D	19/8 S						
			X							4/7 D								X
13—Fédération des Commissions Scolaires Catholiques			X							9/9 D		9/7 S 19/8 S	12/9 D		12/10 D			X
14—Protestant School Commissioners of Pointe-Claire and Beaconsfield			X															X
15—Quebec Association of Protestant School Administrators										5/7 D		26/8 S 27/8 S						X
16—Séminaire de Rimouski			X	X														X
N: (1) (2)	1	11	2	2	2	2	1			3 (4)	1	9 (12)	1		3	2	14	

Tableau: I: V ASSOCIATIONS DE PARENTS, PARENTS-MAÎTRES ET CONNEXES

	1					2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-
1—Association des Diplômés de l'Université de Montréal				X		25/4 D										X	
2—Association des Groupements de Foyers de l'Archidocèse de Québec			X														X
3—Association des Parents-Maîtres de Rimouski			X														X
4—Association des Parents-Maîtres de Sherbrooke					X		1/4 T										X
5—Cercle des Fermières de la Province de Québec			X														X
6—Fédération des Associations Parents-Maîtres du Québec					X					29/8 D*						X	
7—Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec				X								(26/8) S		30/8 S 23/1/64 D			X
8—Foyers Notre-Dame Canadiens			X														X
9—Fédération des Unions de Famille				X										(30/8) D	X		
10—Quebec Federation of Home and School Associations	X	X				13/5 T									11/10 D	X	
11—Regional Council of the South Shore (Parent-Teacher)			X														X
12—Tradition et Progrès (revue)			X														X
13—Union des Ligues de Propriétaires de la Province de Québec			X														X
N: (1) (2)	1	1	7	3	2	2	1			1		1			3 (4)	4	9

**Tableau: I:VI ASSOCIATIONS SYNDICALES ET D'AFFAIRES**

	1					2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-
1—Association Professionnelle des Industriels				X											(30/8) D	X	
2—Cercle des Femmes Journalistes					X										4/9 D	X	
3—Chambre de Commerce de Montréal					X										6/9 D	X	
4—Chambre de Commerce de la Province de Québec	X	X													(30/8) D	X	
5—Confédération des Syndicats Nationaux	X	X				29/4 A 26/6 D		6/7 D		11/7 D 17/7 B*		28/8 D			30/8D 11/10D 16/10D 25/1/64	X	
6—Corporation des Techniciens Professionnels de la Province de Québec					X					27/8 D*						X	
7—Fédération des Jeunes Chambres de Commerce de la Province de Québec	X	X													30/8 D	X	
8—Fédération des Travailleurs du Québec	X	X				29/4 D 26/6 D		6/7 D		12/7 D					30/8 D		
9—Union Catholique des Cultivateurs				X									6/9 D		30/8 S		X
N: (1) (2)	4	4		2	3	2 (4)		2		3 (4)		1	1		8 (11)	8	1

Tableau: I: VII ASSOCIATIONS RELIGIEUSES

	1					2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-
1—Action Catholique Canadienne			X														X
2—Fédération Nationale des Ligues du Sacré-Coeur			X												30/8 D		X
3—Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec					X							29/8 S					X
N: (1) (2)			2		1							1			1	0	3



**Tableau: II:I COLLABORATEURS RÉGULIERS À DES REVUES**

	1		2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1-1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	
1—ANGERS, François-Albert (Action Nationale)			6/5 P		6/7 D						31/8 24/9 12/10 12/11 D 16/9 E		X	
2—ARES, R.P. Richard, s.j., (Relations)											12/10 D 19/9 D 21/10 P	X	X	
3—BRADET, R.P. Henri, o.p., (Maintenant)				6/7 D							12/10 D		X	
4—COUSINEAU, R.P. Jacques, s.j., (Relations)											24/9 D 14/10 P		X	
5—GENEST, R.P. Jean, s.j., (Relations)											24/9 D 12/9 D 13/9 D		X	
6—GINGRAS, Paul-Emile (Action Nationale)											24/9 D		X	
7—GRANDPRE, R.P. Marcel de, c.s.v., (Action Nationale)											12/9 D 13/9 D		X	
8—LEVESQUE, Albert (Action Nationale)											8 (14)	1	7	
			1	1	1			1						
N: (1)														
(2)														

Tableau: II:II ÉVÊQUES

	1		2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1-1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	
1-CABANA, Mgr Georges (Sherbrooke)					(6/7)			21/8 D			24/9 D		X	
2-LEGER, Cardinal Paul-Emile (Montréal)					17/7 E 18/7 R								X	
3-PARE, Mgr Marius (Chicoutimi)									24/9 D				X	
4-PARENT, Mgr Charles-Eugène (Rimouski)								21/8 D					X	
5-ROY, Mgr Maurice (Québec)					17/6 S 13/7 E						12/12		X	
6-SANSCHAGRIN, Mgr Albert (Amos)								16/8 E					X	
N: (1) (2)					3 (5)			3	1		2	0	6	

**Tableau: II:III HOMMES POLITIQUES**

	1		2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1-1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	
1—BERTRAND, Lionel (Ministre)											9/9 D	X		
2—CAOINETTE, Réal (Ralliement des Créditistes)											9/9 D		X	
3—GABIAS, Yves (Union Nationale)								16/8 D					X	
4—GERIN-LAJOIE, Paul (Ministre de la Jeunesse)				8/7 D 9/7 D		13/8 14/8 D 16/8 17/8 20/8 D			23/9 28/9 D 30/9 11/11 D		5/9 D 4/10D 17/10D 9/10D 17/10 31/12D	X		
5—GERVAIS, Albert (Union Nationale)							29/7 D				24/10 E 28/10 D		X	
6—JOHNSON, Daniel (Chef de l'Opposition)					29/6 D						12/10D 18/11 21/11D 26/11D		X	
7—LESAGE, Jean (Premier Ministre)				27/6 D			9/7 D 20/7 E				30/8 D 15/10D 19/10D	X		
8—LEVESQUE, René (Ministre)									20/9 D			X		
9—MARCOUX, Docteur Guy (Crédit Social)											28/1/64 D		X	
10—PREVOST, Yves (Ancien Secrétaire de la Province, Union Nationale)			27/5 D		4/7 D						29/9 D 27/9 25/10D		X	
N: (1) (2)			1	(2/3)	2	(1/5)	(2/3)	1	(5)		(8/21)	4	6	



Tableau: II: V RELIGIEUX

	1		2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1-1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	
1-CARON, Rév. Frère Alphonse, e.c. (président de l'Académie de Québec)								27/8 D			21/9 D	X		
2-DION, Abbé Gérard (professeur à l'Université Laval)											19/9 D	X		
3-GRENIER, Mgr Henri (ancien professeur à l'Université Laval)											25/10 D		X	
4-HAMELIN, Abbé Jean-Marie (professeur à l'Université Laval)											22/11 E	X		
5-LAROUCHE, Abbé Antoine											10/1/64 D		X	
6-LAVALLÉE, Abbé Germain (aumônier du Club des Francs de Québec)			27/5 T										X	
7-LUSSIER, Mgr Irénée (recteur de l'Université de Montréal)								20/8 D				X		
8-O'NEIL, Abbé Louis (professeur à l'Académie de Québec)		8/5 D									30/8 D 19/9 D 27/9 D 12/10 D	X		
N: (1) (2)		1	1					2			6 (9)	5	3	

Tableau: III INTERVENTIONS D'ASSOCIATIONS (présentation synthétique)

	1					2		3		4		5				Orientation générale		
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4 <sup>(1)</sup>	+	-	Total
Tableau I: I Associations idéologiques	(1) 3	2	3		6	2	1	1	1	2		5	1	2	5	7	7	14
(2)												(6)			(6)			
Tableau I: II Associations d'enseignants	(1) 4	3	3	2	2	2		1	1	2	2	7	1		5	3	8	11
(2)									(2)			(8)			(6)			
Tableau I: III Associations d'étudiants	(1) 1	1			3	2		2		2		3		3	2	4	0	4
(2)																		
Tableau I: IV Associations d'administrateurs	(1) ~	1	11	2	2	2	1		3		1	9	1		3	2	14	16
(2)									(4)			(12)			(4)			
Tableau I: V Associations de parents, parents-maîtres et connexes	(1) 1	1	7	3	2	2	1			1		1			3	4	9	13
(2)																		
Tableau I: VI Associations syndicales et d'affaires	(1) 4	4		2	3	2		2		3		1	1		8	8	1	9
(2)						(4)				(4)					(11)			
Tableau I: VII Associations religieuses	(1)		2		1							1			1	0	3	3
(2)																		
N:	(1) 13	12	26	9	19	12	3	6	5	10	3	27	4	5	27	28	42	70
(2)						(14)			(7)	(11)		(32)			(33)			

1. Les chiffres de cette colonne groupent les interventions dans deux moments différents : commentaires après le 29 août sans référence à la déclaration de l'Assemblée des Evêques et réactions au Bill 60 amendé (14 janvier — 10 février 1964)

**Tableau IV INTERVENTIONS D'INDIVIDUS (présentation synthétique)**

		1		2		3		4		5				Orientation générale			
		1.1-1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	Total		
Tableau II: I Collaborateurs réguliers à des revues	(1) (2)			1	1	1				1				8 (14)	1	7	8
Tableau II: II Evêques	(1) (2)					3 (5)				3	1			2	0	6	6
Tableau II: III Hommes Politiques	(1) (2)			1	2 (3)	2		1 (5)	2 (3)	1	2 (5)			8 (21)	4	6	10
Tableau II: IV Membres d'associations	(1) (2)			6					1	1				5	9	2	11
Tableau II: V Religieux	(1) (2)			1	1					2				6 (9)	5	3	8
N:	(1) (2)			7	3	3 (4)	6 (8)	1 (5)	3 (4)	8	3 (6)			29 (51)	19	24	43

1. Les chiffres de cette colonne groupent les interventions dans deux moments différents : commentaires après le 29 août sans référence à la déclaration de l'Assemblée des Evêques et réactions au Bill 60 amendé (14 janvier — 10 février 1964)

DEUXIEME PARTIE

**Caractères**

---

**des interventions**



Dans les pages précédentes, nous avons déjà fait de brefs commentaires lors de la présentation de données d'ordre quantitatif tirées des tableaux que nous avons insérés à la fin de la première partie. Nous allons maintenant compléter ces commentaires que nous grouperons sous six sections: 1° orientations par catégories d'associations; 2° fréquence des interventions et interventions conjointes; 3° orientations individuelles; 4° bipolarisation des orientations; 5° coalitions entre les associations et les individus; et 6° tendances régionales et mineures (associations anglophones).

### **1° Orientations par catégories d'associations.**

Un nombre égal d'associations idéologiques (sept contre sept) ont eu une orientation positive et une orientation négative. Dans cette catégorie, on trouve le plus grand nombre d'associations qui, n'ayant pas soumis de Mémoire à la Commission d'enquête, ont pris position de façon significative dans des moments ultérieurs (six associations sur quatorze). Cinq de ces six associations se révèlent d'orientation positive.

*Six des quatorze associations sont confessionnelles. Il s'agit des Chevaliers de Champlain, des Chevaliers de Colomb, de la Fierté Française, de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de Québec. Leur comportement est identique: elles sont toutes d'orientation négative.*

Par contre, les trois associations partisans, soit la Commission politique de la Fédération Libérale du Québec, la Fédération des Étudiants Libéraux du Québec et le Parti Socialiste du Québec, favorisent un Ministère "fort" et, par conséquent, d'après nos critères, sont d'orientation positive. On doit cependant noter qu'aucun des principaux partis politiques ne s'est officiellement prononcé sur la question du Bill 60. Le seul groupement partisan à prendre position fut le Parti Socialiste

du Québec qui n'était à l'époque qu'à un stade embryonnaire de développement. Quant à l'Union Nationale, elle ne prendra position comme telle que lors de l'adoption en troisième lecture du Bill 60 révisé. Pour leur part, le Chef de l'Union Nationale, Daniel Johnson, et son collègue, Albert Gervais, exprimèrent, sur la question, un point de vue ambigu: comme beaucoup d'autres associations et individus que nous avons caractérisés d'orientation négative, tout en se disant d'accord avec le principe d'un Ministère de l'Éducation, ils s'opposèrent jusqu'à la fin au projet gouvernemental: celui-ci, selon eux, allait conduire à l'étatisation de l'enseignement. Le Chef du Ralliement des Créditistes, Réal Caouette, s'inscrira en faux lui aussi contre le Bill 60 en donnant comme raison que les Mémoires à la Commission Parent ne constituent pas une consultation en bonne et due forme du peuple, puisqu'ils ne reflètent les vues que de quelques associations et individus. Réal Caouette réclamera plutôt la tenue d'un référendum, suivant en ceci une suggestion faite dès 1961 par Daniel Johnson. Les dirigeants du Parti Républicain du Québec et du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale ne se sont pas prononcés sur la question.

Une dernière remarque: les trois associations idéologiques à vocation protestataire, soit le Mouvement Laïque de Langue Française, le Parti Socialiste du Québec et la Voix des Femmes sont nettement d'orientation positive. La position extrêmement critique du Mouvement Laïque de Langue Française à l'endroit du Bill 60 — surtout en ce qui touche la question confessionnelle — a posé le difficile problème de la détermination de son orientation générale. Toutefois, comme nous l'avons indiqué plus haut, parce que c'était essentiellement au *statu quo* que le Mouvement Laïque s'opposait, nous avons finalement décidé de lui accorder une orientation positive.

Un plus grand nombre d'associations d'enseignants sont d'orientation négative que d'orientation positive (huit contre trois). Les huit associations groupant des enseignants de niveau primaire ou classique sont d'orientation négative. Par contre, les deux associations de Professeurs d'Universités qui se

sont prononcées de même que l'Association des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé sont d'orientation positive. Pour l'ensemble, les associations d'enseignants se sont manifestées surtout dans la période qui précède immédiatement la déclaration de l'Assemblée des Evêques (moment 5.1), six sur sept étant alors d'orientation négative.

Quatre associations d'étudiants sont intervenues dans le débat et elles sont toutes d'orientation positive. Elles ont pris une part fort active dans le débat. Elles ont pris position au moins deux fois à chacun des moments, sauf au premier moment où seule une association, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, présente un Mémoire à la Commission d'enquête. Notons que sur un grand total de cinq interventions opposées à la déclaration de l'Assemblée des Evêques, trois viennent d'associations étudiantes, les deux autres émanant du Mouvement Laïque de Langue Française et du Parti Socialiste du Québec où les étudiants sont relativement nombreux.

Les associations d'administrateurs presque en bloc ont eu une orientation négative (quatorze contre deux). Onze associations d'administrateurs, dans un Mémoire soumis à la Commission d'enquête, préconisaient le maintien du Département de l'Instruction Publique. Cinq d'entre elles ne prendront plus position par la suite. Parmi celles-ci se trouvait le Département de l'Instruction Publique lui-même. Tout comme les associations d'enseignants, les associations d'administrateurs interviennent surtout dans le moment qui précède immédiatement la déclaration de l'Assemblée des Evêques, neuf Associations prenant alors position douze fois. Toutes ces interventions, sauf celle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal sont d'orientation négative. Par contre deux associations seulement se manifesteront à la suite de la déclaration de l'Assemblée des Evêques, l'une d'entre elles, la Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles, étant nettement marginale. Ce sont surtout les associations d'administrateurs qui ont réclamé un délai au lendemain du dépôt du Bill à l'Assemblée Législative (quatre interventions sur sept.)

Les associations de parents, parents-maîtres et connexes ont montré une tendance fortement négative (neuf sur treize).

Sept associations, dans un Mémoire à la Commission d'enquête, avaient indiqué leur préférence pour le Département de l'Instruction Publique, aucune d'entre elles ne prenant position par la suite. Deux des trois plus importantes associations de parents-maîtres, la Fédération des Associations de Parents-Maîtres du Québec et la Quebec Federation of Home and School Associations ont eu une orientation positive, la troisième, la Federation of English Parent-Teacher Associations of Quebec étant d'orientation négative.

Huit sur neuf associations syndicales et d'affaires ont eu une orientation positive. L'exception étant l'Union Catholique des Cultivateurs qui s'est manifestée pour se dire d'accord avec la déclaration de l'Assemblée des Evêques et qui en outre a fait parvenir des suggestions au Premier Ministre. Notons qu'à l'inverse des associations d'administrateurs, les associations syndicales et d'affaires interviennent fort peu dans le moment qui précède immédiatement la déclaration de l'Assemblée des Evêques (une seule fois) et beaucoup par contre dans celui qui suit la déclaration (huit associations prenant position dix fois). Nous souvenant que le moment antérieur fut consacré, à la demande même du Premier Ministre, surtout à l'énoncé de suggestions, on peut se demander si les associations syndicales et d'affaires, en intervenant après la déclaration des Evêques plutôt qu'avant, n'ont pas laissé passer le moment stratégique qui leur eût permis de faire sentir avec le plus de poids leur influence sur le sort du Bill <sup>1</sup>.

Les associations officiellement religieuses se singularisent par leur absence virtuelle. Nos tableaux font état de trois associations seulement. L'Action Catholique Canadienne, dans un Mémoire à la Commission d'enquête, s'est prononcée pour le maintien du Département de l'Instruction Publique et n'est plus intervenue par la suite. La Fédération des Ligues du Sacré-Coeur, en plus d'un Mémoire préconisant aussi le maintien du Département de l'Instruction Publique, est intervenue au se-

---

1. Nous nous sommes déjà interrogé sur la signification possible du silence relatif des associations d'orientation négative, notamment des associations d'administrateurs, à la suite de la déclaration de l'Assemblée des Evêques.

cond degré si l'on peut dire en reproduisant dans son Bulletin Mensuel un article de F.A. Angers, intitulé: "les sectaires sont pressés". Notre troisième et dernière association est l'Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec. Or on peut difficilement considérer celle-ci comme une association libre au sens conventionnel du terme. Il s'agit en effet d'un organisme auquel tous les évêques doivent obligatoirement adhérer, dont les mandements, dans certains cas, ont une portée impérative — d'ordre moral — pour la communauté des fidèles et qui, au surplus, possède un statut semi-politique dans la Province de Québec<sup>2</sup>.

Pour l'ensemble, sur les soixante-dix associations qui se sont exprimées, vingt-huit eurent une orientation positive et quarante-deux une orientation négative. Toutefois, sur les vingt-six associations qui favorisèrent le Département de l'Instruction Publique, dix-sept ne se sont plus manifestées par la suite. Sans doute, plusieurs d'entre ces dernières révélaient, dans leur Mémoire, une orientation négative marquée, mais leur position restant inconnue du grand public, on doit dire qu'elles ont mis peu d'empressement à propager leurs convictions lors du débat subséquent. Aussi pouvons-nous conclure qu'en termes purement quantitatifs les associations d'orientation positive et d'orientation négative se sont fait équilibre. Les associations d'étudiants et les associations syndicales et d'affaires ont été presque totalement d'orientation positive, tandis que les associations d'administrateurs, religieuses et para-religieuses se sont montrées à peu près entièrement négatives.

## 2° Fréquence des interventions et interventions conjointes.

Du point de vue de la fréquence des interventions, nous pouvons distinguer trois variétés d'associations: peu actives,

---

2. Aux associations officiellement religieuses, il faut adjoindre les associations souvent constituées de membres en majorité laïcs, mais qui poursuivent, en plus de buts professionnels ou autres, des objectifs d'ordre confessionnel. Plusieurs associations d'administrateurs qui apparaissent dans nos tableaux sont de ce genre. Nous avons vu qu'elles ont été toutes d'orientation négative. Il faudrait aussi ajouter deux catégories d'individus: les évêques et les religieux de même que cinq de nos huit collaborateurs réguliers à des revues. Nous parlerons plus bas de ces dernières catégories.

assez actives et très actives. Les associations peu actives sont celles qui ou bien se sont contentées d'opter en faveur du maintien du Département de l'Instruction Publique dans un Mémoire à la Commission d'enquête ou bien encore n'ont pris position qu'une fois dans les moments subséquents: elles sont au nombre de cinquante. Les associations considérées comme assez actives sont celles qui outre la possible intervention dans un Mémoire, se sont manifestées à deux moments subséquents<sup>3</sup>: elles sont au nombre de sept: la Commission politique de la Fédération Libérale du Québec et la Quebec Federation of Home and School Associations sont d'orientation positive; l'Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec, la Fédération des Frères Educateurs du Canada, la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec, la Quebec Association of Protestant School Administrators et l'Union Catholique des Cultivateurs sont d'orientation négative. Finalement les associations jugées très actives sont celles qui se sont manifestées au moins à trois moments différents, outre un possible Mémoire à la Commission d'enquête. Elles sont au nombre de treize; huit, d'orientation positive et cinq d'orientation négative. Le tableau V (qu'on retrouve à la page suivante) nous donne la distribution de ces associations très actives par catégories d'associations et selon leur orientation.

Les associations très actives furent-elles les plus influentes dans le débat? C'est là une question fort pertinente mais à laquelle malheureusement nous ne pouvons répondre de façon catégorique. Prenons un cas, celui de la Fédération des Collèges Classiques. Nous savons que cette dernière a pris plus d'une fois l'initiative au cours du débat. Mais que pouvons-nous en conclure? Pour l'ensemble toutefois nous sommes enclin à penser que la fréquence des interventions ne constitue pas un indice d'influence. L'orientation positive ou négative des interven-

---

3. Dans la définition des moments, nous avons tenu compte des réactions au Bill 60 révisé, c'est-à-dire des interventions entre le 14 janvier et le 10 février 1964 que nous avons insérées dans la colonne 5.4, soit sous la même rubrique que les commentaires faits après le 29 août et sans référence à la déclaration de l'Assemblée des Evêques.

Tableau V *Distribution des associations très actives selon leur orientation*

Catégorie d'associations	ORIENTATIONS	
	+	—
I	Mouvement Laïque de Langue Française. Parti Socialiste du Québec.	Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec.
II	Association des Professeurs de l'Université de Montréal. Association des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé.	Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques de la Province de Québec.
III	Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal. Presse Etudiante Nationale.	
IV		Fédération des Collèges Classiques. Fédération des Commissions Scolaires Catholiques.
V		Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec.
VI	Confédération des Syndicats Nationaux. Fédération des Travailleurs du Québec.	
VII		

tions nous paraît beaucoup plus importante <sup>4</sup>. En outre, une association n'a pu se manifester publiquement qu'une seule fois et avoir néanmoins une influence décisive. C'est peut-être le cas comme nous le verrons plus loin, de l'Assemblée des Evêques Catholiques.

Par ailleurs, nous ne possédons aucun indice sérieux de collusion entre les associations très actives. Toutefois, l'analyse des huit interventions conjointes, c'est-à-dire communes à deux associations ou plus, que nous reproduisons ci-après dans le tableau VI <sup>5</sup> révèle des tendances qui pourraient devenir d'importants indices si nous poursuivions plus avant notre étude. En effet, nous constatons les faits suivants: l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, l'Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé, la Confédération des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec se trouvent au nombre des sept associations qui, le 30 août 1963, ont adressé un télégramme au Premier Ministre, pressant le gouvernement d'adopter le Bill 60 sans délai; l'Association des Etudiants de l'Université de Montréal fait partie d'un groupe de onze organismes étudiants qui, dans un document adressé au Premier Ministre le 27 août, accor-

---

4. Un indice de l'importance relative des associations très actives aux yeux du Gouvernement nous est fourni par la liste des associations proposées par le Ministre de la Jeunesse à consulter en vue de la formation du Conseil Supérieur de l'Education. La liste comprend quatre de nos cinq associations d'orientation négative très actives : elle ignore la *Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec*. Cette dernière devait cependant être incluse dans la liste supplémentaire dressée par l'Institut Canadien d'Education des Adultes et l'Association d'Education du Québec. Par contre, la liste ignorait cinq de nos associations d'orientation positive très actives : le Mouvement Laïque de Langue Française, le Parti Socialiste du Québec, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, la Presse Etudiante Nationale et l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal. Si le Ministre n'a pas jugé opportun de désigner ces cinq associations c'est vraisemblablement parce qu'il les considérait comme marginales ou peu représentatives. Et pourtant le Mouvement Laïque de Langue française excepté, elles avaient été parmi les plus ferventes à appuyer le Bill 60. Une liste supplémentaire proposée par la suite par l'Institut Canadien d'Education des Adultes devait considérablement corriger la situation : les Associations de Professeurs d'Universités et des organismes étudiants furent invités à participer au choix des membres du Conseil Supérieur (voir Appendice C, page 123).

5. Le tableau VI (voir en page 72) contient seulement les interventions conjointes d'associations. Nous n'avons repéré qu'une intervention conjointe d'individus, celle du groupe de quatre évêques mentionnée plus haut.



dent leur entier appui au Bill 60. L'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal et la Presse Etudiante Nationale se trouvent parmi les quatre associations d'étudiants qui, le 12 septembre, se sont, dans une déclaration conjointe, vivement opposées à la déclaration de l'Assemblée des Evêques. Plus symptomatique encore est le fait que trois des quatre associations d'orientation négative très actives, soit la Fédération des Collèges Classiques, la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques de la Province de Québec et la Fédération des Commissions Scolaires joignent à deux reprises leurs efforts, les 19 et 24 août, afin d'accroître la pression en faveur de la confessionnalité dans l'éducation. De leur côté, la Confédération des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec s'unissent deux fois, le 26 juin et le 6 juillet, dans le but d'appuyer le Bill 60. Enfin, nous avons relevé un fait en lui-même singulier mais que nous ne pouvons expliquer convenablement: treize associations dans des interventions apparemment indépendantes ont proposé un même amendement au Gouvernement. Parmi elles on retrouve quatre de nos cinq associations d'orientation négative très actives<sup>6</sup>. Les convergences que révèlent les interventions conjointes ou encore identiques tout en étant distinctes, nous paraissent assez importantes pour nous permettre d'émettre l'hypothèse que les associations très actives ont pu entretenir des rapports plus ou moins officiels, et plus ou moins fréquents, au sujet du Bill 60.

6. L'amendement proposé se lisait comme suit: "Le Conseil Supérieur peut faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de son activité par un centre de recherches permanent qui sera institué à cette fin, et par toute autre personne ou tout organisme qu'il désigne ou par tout Comité qu'il constitue à cette fin".

Les treize associations qui ont suggéré cet amendement de façon indépendante sont: l'Association de l'Éducation du Québec, l'Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec, la Commission Universitaire de la Compagnie de Jésus, la Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques, la Fédération des Frères Educateurs du Canada, la Fédération des Collèges Classiques, la Fédération des Commissions Scolaires, la Fédération des Unions de famille, l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes, la Ligue Catholique Féminine, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et l'Union Catholique des Cultivateurs. Notons que, de son côté, M. Yves Prévost a aussi soumis le même amendement. La seule association d'orientation négative très active qui n'a pas présenté cet amendement est la Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec — une association anglophone.

## Tableau VI INTERVENTIONS CONJOINTES D'ASSOCIATIONS

72

	1		2		3		4		5				Orientation générale	
	1.1-1.5	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3	5.4	+	-	
<b>Catégories I et IV: (2)</b> Institut Canadien d'Education des Adultes et Association d'Education du Québec								3-10/7 S					X	
<b>Catégorie II: (2)</b> Fédération des Frères Educateurs du Canada et Associations des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec							16/7 E							X
<b>Catégories II, V et VI: (7)</b> Association des Professeurs de l'Université de Mont- réal, Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé, Confédération des Syndi- cats Nationaux, Fédération des Travailleurs du Qué- bec, Association Professionnelle des Industriels, Cham- bre de Commerce de la Province de Québec et Fédé- ration des Unions de Famille											30/8 D		X	
<b>Catégorie III: (11)</b> Associations Générales des Etudiants des Universités Laval, Montréal et Sherbrooke, Fédération des Ass- ociations Générales des Etudiants des Collèges Classi- ques, Fédération des Etudiants Normaux du Québec, Fédération Nationale des Etudiants Universitaires du Canada (régionale), Loyola Student Council, Mariana- polis Student Council, McGill Student Union, Pressé E- tudiante Nationale et Sir George William's Student Council								27/8 S					X	
<b>Catégorie: III (4)</b> Associations Générales des Etudiants des Universités Laval et Montréal, Fédération des Associations Géné- rales des Etudiants des Collèges Classiques et Presse Etudiante Nationale									12/9 S				X	
<b>Catégorie IV: (3)</b> Corporation des Instituteurs et Instituteurs Catho- liques de la Province de Québec, Fédération des Col- lèges Classiques et Fédération des Commissions Sc- colaires Catholiques								19/8 S 27/8 S						X
<b>Catégorie VI: (2)</b> Confédération des Syndicats Nationaux et Fédération des Travailleurs du Québec		26/6 D		6/7 D									X	
<b>Catégorie VII: (24)</b> Associations anglo-catholiques supportant la Federa- tion of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec *								26/8 S						X
N: (1) (2)		1		1			1	4 (5)	1		1		5	3

\* Voir au bas de la page 73

### 3° Orientations individuelles

Des quarante-trois individus dont nos tableaux font mention, dix-neuf furent d'orientation positive et vingt-quatre d'orientation négative. Les collaborateurs réguliers à des revues (1-7) et les Evêques (0-6) ont manifesté une orientation fortement négative par rapport au Bill 60. Par contre, les membres d'associations furent franchement d'orientation positive (9-2). Les hommes politiques (4-6) et les religieux (5-3) se répartirent plus également entre les deux orientations<sup>7</sup>.

D'après nos critères, cinq personnes furent très actives, deux, Paul Gérin-Lajoie et Jean Lesage, d'orientation positive et trois, Mgr Cabana, F. A. Angers et Yves Prévost, d'orientation négative<sup>8</sup>. Huit personnes furent assez actives, c'est-à-dire intervinrent à deux moments différents: d'orientation positive, Wilbrod Bhérier, Jean-Marie Joly, l'Abbé Louis O'Neil, le Frère Alphonse Caron et le Père Henri Bradet; d'orientation négative, Albert Gervais, Daniel Johnson et Mgr Maurice Roy.

7. Cinq des huit personnes que nous avons rangées parmi les collaborateurs réguliers à des revues étaient aussi des religieux. Un d'entre eux fut d'orientation positive, les quatre autres d'orientation négative.

8. Les remarques que nous avons faites plus haut au sujet du caractère neutre des interventions du Premier Ministre s'appliquent aussi au présent contexte. Notons par ailleurs que Jean Lesage, Gérin-Lajoie et F.A. Angers intervinrent à quatre moments différents.

\* Ancient Order of Hibernians — Montreal Division; Archdiocesan Union of the Holy Name Society of Montreal; Association of Catholic Principals of Montreal; Association of English-Speaking Catholic School Administrators of the Province of Quebec; Catholic Inquiry Center of Ile Jésus; Catholic Women's League of Canada-Archdiocese of Montreal; Catholic Women's League of Canada-Quebec Provincial Council; Christian Family Movement; Federation of English Speaking Catholic Teachers (association consultée); Genesians Ind; Knights of Columbus, Montreal Council 284; Lady's Guild St Monica's Parish; Legion of Mary-Montreal Comitium; Mr. M. McManus, member Public Instructions of Quebec; Provincial Association of Catholic Teachers; Provincial Association of Religious Teachers; St. Monic's Men's Club; St. Patrick's Men Club; St. Patrick Society of Montreal; St. Patrick's Women Club; The Challenge Publishing Corp; United Irish Societies of Montreal; Young Christian Students; Young Christian Workers.

Une constatation maîtresse se dégage de nos exposés antérieurs : le rapport des forces entre les individus d'orientation positive et ceux d'orientation négative fut tout à fait disproportionné. Ici, il faut faire abstraction des nombres eux-mêmes et évaluer plutôt la qualité des personnes impliquées, l'importance et le moment de leur intervention. La présence de six évêques,<sup>9</sup> de sept collaborateurs réguliers aux revues *l'Action Nationale* et *Relations* dont quatre sont des religieux réputés, l'opposition acharnée de F.-A. Angers — tout cela paraît une manifestation de puissance bien excessive en regard des individus pour l'ensemble moins prestigieux qui appuyèrent le Bill. En outre, tandis que les premiers se manifestèrent avec une certaine fréquence dès les premiers moments, les seconds, Paul Gérin-Lajoie et Jean Lesage mis à part, interviennent surtout à la suite de la déclaration de l'Assemblée des Evêques<sup>10</sup>.

Le Ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie, fut-il conscient de ce déséquilibre des forces en présence ? Nous ne pouvons nous prononcer avec assurance sur ce point. Il se peut cependant que nous ayions là l'explication profonde de la "tournée" qu'il fit durant l'été et l'automne de 1963 à travers la Province. Laissé sans appui solide du côté des "personnalités" politiques et ecclésiastiques, il se rendit vite compte que la défense du Bill 60 allait exiger de lui une grande dépense d'énergie intellectuelle et physique. Il ressort de nos analyses qu'à chaque moment critique il fut virtuellement abandonné à lui-même. Les appuis qu'il reçut furent trop tardifs ou encore vinrent d'associations ou d'individus trop marginaux pour lui être d'un vrai secours.

Une dernière remarque : durant tout le débat sur le Bill, on note l'intervention d'une seule personne sans affiliation

---

9. En réalité, en tenant compte de l'intervention du groupe des quatre évêques que nous avons rapportée plus haut, nous devrions mentionner la présence, non pas de six, mais de neuf évêques.

10. Notons le fait qu'en dépit de ces nombreuses interventions tardives aucun individu n'a ouvertement pris position contre la déclaration.

connue<sup>11</sup>. Ce fait confirme ce que nous savons par ailleurs : dans nos sociétés modernes, il est à peu près impossible pour un individu isolé de faire porter ses vues à l'attention du public. C'est une des raisons qui incitent les moralistes à demander aux individus de devenir membres d'associations afin qu'ils puissent, par le truchement de celles-ci, influencer sur les processus sociaux et politiques. La question non résolue est de savoir dans quelle mesure la recherche d'influences par l'intermédiaire des associations libres est pratiquement efficace, ou s'il n'en résulte pas plutôt un écran de fumée ayant pour conséquence l'auto-mystification des citoyens. Ainsi posée, toute la question du rôle des "corps intermédiaires", sur laquelle on insiste tant dans le Québec depuis quelques années, apparaît sous un angle nouveau et fort décevant pour les partisans contemporains de la démocratie dite pluraliste ou encore de la démocratie dite de participation.

#### 4° Bipolarisation des orientations

Nos analyses antérieures ont révélé l'existence de ce que nous avons appelé un système de bipolarisation des orientations. Les associations et les individus qui sont intervenus à plus d'un moment, à l'exception comme nous l'avons noté de l'Association d'Éducation du Québec, ont, dans tous les cas, adopté des prises de position uniformes et constantes exprimant de façon explicite ou implicite leur approbation ou au contraire leur désapprobation à l'égard du Bill 60 sous sa forme originelle.

Nous avons dit que les premiers avaient une orientation positive et les seconds, une orientation négative. Le tableau VII indique la composition de ce système de bipolarisation.

---

11. Il s'agit de Madame Solange Chaput-Roland, selon laquelle, sans le Bill 60, il y aurait un retour à la "grande nuit moyenâgeuse dont nous émergeons péniblement" (*Le Devoir*, 24 septembre 1963). Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons prévu dans nos tableaux une catégorie distincte : "sans affiliation connue". Nous avons dû laisser tomber cette catégorie. Nous avons déjà signalé que Mme Solange Chaput-Roland est la seule femme qui se soit manifestée dans le débat.

TABLEAU VII *Bipolarisation des orientations*

Moments	Orientation positive (+)	Orientation négative (—)
1. Mémoire à la Commission d'enquête : maintien du Département de l'Instruction Publique.	non favorable	favorable
2. Réactions à la première tranche du Rapport Parent.	favorable	non favorable
3. Réactions au Bill 60 à la suite de sa déposition à l'Assemblée Législative.	contre un délai	pour un délai
4. Réaction au retrait du Bill.	non favorable	favorable
5. Orientations des commentaires sur le Bill après le 16 juillet (avis du Premier Ministre).	Pour un Bill créant un Ministère "fort" et un Ministre aux compétences étendues.	Pour un Bill garantissant la confessionnalité de l'éducation et créant un Conseil Supérieur "fort".
6. Réactions à la Déclaration des Evêques.	non favorable	favorable
7. Réactions au Bill 60 révisé*.	non favorable ?	non favorable ?

\* Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons dû modifier la nature du septième moment. N'ayant relevé aucune réaction dans les jours qui suivirent l'adoption de la loi nous avons dû plutôt considérer les réactions au Bill révisé. Nous avons vu que cette rubrique pose deux problèmes particuliers. D'abord les interventions furent peu nombreuses. Ensuite le comportement de la Confédération des Syndicats Nationaux paraît à prime abord une dérogation de sa ligne de conduite antérieure. Peut-on en conclure la rupture du système de bipolarisation ? Nous ne le croyons pas. Comme nous l'avons indiqué plus haut la position adoptée à ce septième moment par les Syndicats Nationaux s'inscrit, selon la Président de la Confédération lui-même, dans la

## 5° Coalitions entre les associations et les individus

Y a-t-il eu des ententes entre les diverses catégories d'associations et d'individus? Il n'est pas possible de répondre à cette question de façon catégorique. Mais il ne fait pas de doute que des liens étroits existèrent entre l'Assemblée des Evêques et les six (ou plus précisément les neuf) évêques qui intervinrent à titre individuel dans le débat. Il y a aussi une parenté d'origine et d'intérêts entre les associations d'administrateurs et les collaborateurs réguliers à des revues; ceux-ci étant eux-mêmes des administrateurs ou intimement liés à des organisations, notamment les ordres religieux, tirent des avantages du régime d'éducation établi. En outre, des membres de plusieurs associations sont intervenus à titre individuel et généralement dans le même sens que leur association respective<sup>12</sup>. Mais nous ne pouvons conclure à des liens directs entre les deux catégories d'interventions. Les partis politiques s'étant peu prononcés officiellement, il est impossible d'établir des relations entre eux et les membres individuels des partis qui sont intervenus. Dans la mesure où il est possible de généraliser, il appert que les membres du parti Libéral appuyèrent le Bill 60<sup>13</sup> tandis que les membres de l'Union Nationale, tout en se disant favorables au principe d'un Ministère de l'Education, s'opposèrent au Bill 60 originel et au Bill 60 révisé jusqu'à la fin. Le Parti Socialiste du Québec, un groupement dont la force politique était in-

---

logique des objectifs poursuivis par la Confédération au cours de tout le débat. Par ailleurs les cinq autres associations qui sont intervenues à ce septième moment ont toutes maintenu leur position originelle. Pareille constance mérite d'être signalée. Quant à la position qu'aurait dû tenir à ce septième moment les associations d'orientation négative, elle aurait pu être négative ou positive selon le caractère des interventions antérieures. Une seule association d'orientation négative s'étant manifestée à ce moment, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce point.

12. L'exception la plus remarquable est celle de Wilbrod Bhérer qui est intervenu deux fois en faveur du Bill 60 tandis que la Commission des Ecoles Catholiques de Québec dont il est le Président a eu une orientation négative.

13. Ce support nous paraît cependant avoir été exceptionnellement peu énergique. La mollesse des appuis publics à Gérin-Lajoie de la part de ses collègues du Cabinet nous frappe. D'après les chroniques journalistiques de l'époque, de fermes appuis lui auraient fait défaut même au cours des réunions du Conseil des Ministres.

signifiante, soutint fermement le Bill, mais aucun membre de ce parti ne s'est prononcé à titre individuel. Les deux Créditistes qui sont intervenus dans le débat furent l'un et l'autre d'orientation négative, mais aucun des groupements créditistes n'a comme tel pris position. Nous avons noté antérieurement l'absence dans nos tableaux de tout groupement séparatiste. Chez les individus de tendance indépendantiste, nous avons relevé le nom de Raymond Barbeau.

#### **6° Tendances régionales et minoritaires (associations anglophones).**

Dans les cas d'activités de pression, il arrive fréquemment qu'à l'intérieur des polarisations de nature idéologique et d'intérêts chevauchent des constellations d'interventions de caractère régional ou minoritaire. Qu'en fut-il dans le cas du Bill 60 ? Ici comme ailleurs, nous ne pouvons pas nous prononcer avec certitude. Il appert cependant que les interventions venant de Sherbrooke et de Rimouski furent surtout d'orientation négative tandis que celles prenant origine à Montréal furent surtout d'orientation positive. Par ailleurs les associations anglophones furent pour la plupart d'orientation négative.

A Sherbrooke le mouvement d'opposition s'amorce, dès la publication du Rapport Parent, avec la déclaration de l'Abbé Germain Lavallée, aumônier du Club des Francs du Québec. Selon celui-ci, "si le Rapport est adopté tel quel, ce sera la première fois dans l'histoire de l'Eglise qu'un peuple foncièrement catholique se bâtit une loi de l'éducation qui soit faite à la mesure des incroyants et en leur seule faveur, tous les risques étant du côté des croyants". Au même moment, l'Association des Parents-Maîtres du diocèse se déclare inquiète et déçue : à son avis, on réduit à un minimum insignifiant le rôle des parents, on adopte une attitude neutre et on subordonne les valeurs spirituelles aux exigences matérielles. A la suite du dépôt du Bill à l'Assemblée Législative, l'Association des Commissions Scolaires de Sherbrooke dénonce le projet de loi comme inacceptable comme tel parce qu'il consacre "une intrusion



excessive de l'Etat dans l'éducation". Et par la voix de leur Fédération, les enseignants de Sherbrooke disent redouter l'établissement d'"un monopole d'Etat en éducation". L'Archevêque de Sherbrooke, Mgr Georges Cabana s'insurge à trois reprises contre le Bill 60 en précisant dans l'une de ses interventions, que l'Eglise devrait combattre les "manifestations actuelles de déchristianisation et de sécularisation". Seule l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke vient rompre cet unanime concert régional des vues contre le Bill 60, et le 9 octobre elle s'inscrit en faux contre la position extrêmement négative adoptée par Mgr Cabana. (La solidarité étudiante se révèle ici plus forte que l'influence régionale).

A Rimouski, l'orientation est moins évidente : on y relève moins d'interventions, les prises de positions étant en outre souvent moins fermes. Le Séminaire et l'Association Parents-Maitres de cette ville soumettent l'un et l'autre à la Commission d'enquête un Mémoire qui préconise le maintien du Département de l'Instruction Publique mais ils n'interviennent pas par la suite. L'Evêque de Rimouski, Mgr Charles-Eugène Parent, à un Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, à Matane, dira qu'"il faudrait, dans le Bill 60, des amendements substantiels pour garantir les droits des parents et de l'Eglise".

Montréal nous semble avoir été le centre de concentration maximale des interventions d'orientation positive. On remarque que les Fédérations d'associations ayant leur siège social à Montréal sont plus souvent favorables que défavorables au Bill 60. L'exemple le plus frappant est celui de la Fédération des Associations Parents-Maitres du Québec qui accorde son support au Bill 60 alors que les associations affiliées de Sherbrooke et de Rimouski se prononcent contre le projet de loi. De même, du côté des associations d'administrateurs, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal sera en faveur du Bill tandis que la Commission des Ecoles Catholiques de Québec et les Commissaires des Ecoles Catholiques de Val-d'Or s'y opposeront. Parmi les associations syndicales et d'affaires, les Fédérations montréalaises seront d'orientation positive à l'exception de l'Union Catholique des Cultivateurs.

Les associations anglophones ont manifesté un grand intérêt et intervinrent à plusieurs reprises dans le débat. La façon dont cet intérêt s'est exprimé chez ces associations nous paraît résulter du souci de protéger leurs droits minoritaires<sup>14</sup>. Ils ont présenté quatre-vingt-six Mémoires à la Commission d'enquête, soit plus de 27% de l'ensemble. Soixante-douze de ces Mémoires provenaient d'associations et les quatorze autres d'individus. Nous savons déjà qu'aucun individu ayant présenté un Mémoire ne s'est prononcé par la suite. Nos tableaux retiennent cependant huit des soixante-douze associations qui avaient présenté un Mémoire. Quatre d'entre elles s'étaient déclarées pour le maintien du Département de l'Instruction Publique : il s'agit du Protestant Committee of the Council of Education of Quebec, de la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec, des Protestant School Commissioners of Pointe-Claire and Beaconsfield et du Regional Council of the South-Shore (Parent-Teacher); une association, la Quebec Federation of Home and School Association, favorisait la création d'un Ministère et d'un Conseil Supérieur; une autre, la Provincial Association of Catholic Teachers, un Ministère; les deux dernières, soit la Quebec Association of Protestant School Administrators et la Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec, ne faisaient mention ni d'un Ministère, ni d'un Conseil Supérieur<sup>15</sup>.

Une seule parmi ces huit associations anglophones fut très active. Il s'agit de la Federation of Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec, d'orientation négative. Parmi les trois associations qui furent assez actives, une, la Quebec Federation of Home and School Associations, est d'orientation

---

14. Par ailleurs, étant généralement d'avis que le système d'éducation tel qu'il existe pour les anglophones du Québec est d'une qualité adéquate, il était normal que les porte-parole d'associations de ce groupe fussent plutôt enclins à préférer le *statu quo*.

15. Quatre associations anglophones ayant présenté un Mémoire n'ont pu être retenues. Il s'agit de la Quebec Association of Protestant School Board et de la Quebec Farmer's Association qui préconisaient un Ministère de l'Éducation, de la Federation of English Speaking Catholic Teachers, qui proposait un Conseil et de l'Association of English Speaking Catholic School Administrators of the Province of Quebec qui réclamait un Ministère et un Conseil de l'Éducation.

positive, les deux autres, la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec et la Quebec Association of Protestant School Administrators sont d'orientation négative. Comme l'indique le tableau VI (page 72) dans l'une de ses interventions, la Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec avait obtenu l'appui de vingt-quatre associations anglo-catholiques.

Il ressort de nos tableaux qu'une seule association anglophone, soit la Quebec Federation of Home and School Associations a eu une orientation positive. Les sept autres associations que nous avons pu retenir sont d'orientation négative. Elles réclament pour les anglophones le maintien des garanties légales en vigueur sous le régime du Conseil de l'Instruction Publique. En somme, leur principal souci semble être la protection de leurs droits minoritaires : c'est là le thème central de leurs revendications. Leur orientation fortement négative face au Bill 60 manifeste les craintes que leur inspiraient les projets de révision du système traditionnel au sein duquel ils s'étaient apparemment trouvés bien protégés.

## CONCLUSION

Notre étude débouche sur une interrogation. Qui a influencé quoi au cours du débat sur le Bill 60? Nous ne connaissons aucune monographie du genre qui ait conclu de façon péremptoire sur ce sujet pourtant capital. La majorité des travaux ne posent même pas cette question des influences réelles. Quant à nous, nous allons tout de même risquer une interprétation.

Finalement, le problème des influences dans les activités dites de pression se pose de la façon suivante : quels pourraient être les groupes et les individus qui, tout en étant vitalement et immédiatement visés par un acte ou un projet de nature politique, se trouveraient, au moment opportun, stratégiquement en position de faire sentir leur influence, tant par l'ampleur des ressources à leur disposition que par leur facilité d'accès auprès des centres politiques décisifs ?

Notre étude fait nettement ressortir une double constellation d'intérêts: d'une part, les associations "séculières" et les individus "sans attache officielle", idéologiquement de mentalité laïque et concrètement à la marge du régime d'éducation publique et privée établi ou encore dans une position jugée défavorable à l'intérieur de ce régime; d'autre part les associations à vocation "confessionnelle" et les individus ayant un statut officiel élevé, notamment dans la hiérarchie ecclésiastique, idéologiquement de mentalité cléricale et concrètement à la tête des organismes administratifs du régime d'éducation publique et privée existant ou encore dans une situation privilé-

giée à l'intérieur de ce régime. Les premiers avaient tout intérêt à faire la lutte pour une réforme du régime, les seconds, au contraire, devaient normalement favoriser le *statu quo* ou tout au moins viser à réduire la portée des changements.

Il semblerait que le heurt de ces objectifs contraires ait bel et bien nourri du début à la fin le débat sur le Bill 60. Il semblerait aussi que l'alignement des intérêts favorables au Bill 60 n'ait pas, pour l'ensemble, disposé des ressources et surtout n'ait pas eu la facilité d'accès auprès des centres de décision politiques dont a bénéficié l'alignement des intérêts adverses au Bill 60. Tenant compte du climat où s'est déroulé le débat et de la mentalité collective dans le Québec, on peut se demander si les interventions répétées du Mouvement Laïque de Langue Française — lui-même d'ailleurs fortement critique du Bill 60 mais pour des raisons opposées à celles de nos associations et individus d'orientation négative — du Parti Socialiste du Québec et même des associations de Professeurs et d'Étudiants d'Universités n'ont pas plutôt nui qu'aidé à la cause du Bill 60. Le fait que Gérin-Lajoie ait systématiquement ignoré ces associations pourtant en un sens alliées rend vraisemblable une telle supposition. L'importance et le caractère privilégié des voies d'accès auprès des centres de décision politiques à la disposition des évêques nous frappe: communications privées sous la forme d'échanges de lettres et de téléphones, consultations secrètes, tout paraît indiquer que les rapports entre, d'une part, le Premier Ministre et le Ministre de la Jeunesse et, d'autre part, des membres de l'Épiscopat, notamment Mgr Roy et Mgr Léger, ont été particulièrement étroits durant toute la durée du débat<sup>1</sup>. Outre le recours à des pressions secrètes de la part d'évêques, il faut ajouter les interventions publiques de l'assemblée des Evêques, et surtout la déclaration du 29 août, qui prenait la forme d'un mandement quasi-impératif pour les fidèles sinon pour le Gouvernement lui-même. Toutes nos a-

---

1. Répétons ce que nous avons établi : Mgr Roy a vu les deux versions du Bill 60 avant qu'elles ne fussent déposées en Chambre; le Premier Ministre a reconnu avoir communiqué avec le Cardinal Léger avant le retrait du Bill; le Ministre de la Jeunesse a conféré à plusieurs reprises avec des évêques. Ces accès privilégiés paraissent avoir été fermés à tout autre individu ou association.

analyses précédentes nous conduisent à conclure à l'influence prépondérante de l'Assemblée des Evêques et à l'influence prédominante de Mgr Roy parmi les six ou plus précisément les neuf Evêques qui, à notre connaissance, sont intervenus à titre individuel dans le débat. Nous estimons que Mgr Roy a joué un rôle-clé tout en demeurant dans l'obscurité. Il nous paraît avoir été tout à la fois un instigateur, un modérateur et un agent de compromis dans toute l'affaire du Bill 60. Sans ses interventions, la lutte entre les "partisans de l'école athée" et les "intégristes cléricaux" aurait pu être sans issue.<sup>2</sup>

Une étude de contenu ou substantielle des textes nous permettrait de vérifier dans quelle mesure les amendements apportés au Bill 60 se conforment ou non aux suggestions de l'un ou de l'autre des deux alignements d'intérêts que nous avons reconstitués. Une première étude que nous avons menée confirme notre hypothèse de la prépondérance de l'Assemblée des Evêques et de la prédominance de Mgr Roy. La révision du Bill 60 incorporait la plupart des amendements réclamés dans la déclaration de l'Assemblée des Evêques et notamment les quatre "considérants" proposés au Chapitre 58A qui servent de préambule au Bill 60 révisé. Certes la déclaration de l'Assemblée elle-même faisait état, du moins matériellement, de plusieurs suggestions venant d'autres associations ou individus. Mais elle offrait aussi certaines similitudes frappantes avec la lettre que Mgr Roy, au nom de l'Assemblée des Evêques, faisait tenir au Premier Ministre dès le 17 juin 1963, c'est-à-dire plus de deux mois avant la déclaration du 29 août et bien avant que tout autre association ou individu ait pu se prononcer<sup>3</sup>.

---

2. Cette évaluation du rôle de Mgr Roy, répétons-le, se fonde sur les indices que nous avons pu recueillir en vertu de nos critères. Sa fonction de Primat de l'Eglise au Canada a pu en outre contribuer à amplifier la portée des gestes publics et semi-publics qu'il a posés au cours du débat et par conséquent à le mettre particulièrement en évidence.

3. Ces similitudes sont d'ordre substantiel plutôt que phraséologique : dans sa lettre du 17 juin Mgr Roy s'arrêtait sur les articles 16, 17, 20 et 25 du Bill; la déclaration porte sur les articles 6, 7, 15, 16 20 et 25. La substance des recommandations est la même dans les deux cas. Par ailleurs la question des influences possibles sur Mgr Roy de la part des associations libres et des individus, autres que les évêques, qui sont intervenus dans le débat, ne se pose pas puisque l'Archevêque de Québec avait lu et commenté le texte avant même qu'il ne fut déposé à la Législature.

Mais quels ont pu être les motifs profonds qui ont incité l'Assemblée des Evêques et les évêques individuels à intervenir dans le débat comme ils l'ont fait? Et quelles sont les raisons qui ont conduit le Premier Ministre et le Ministre de l'Education à prêter une oreille si attentive à l'Assemblée des Evêques de même qu'aux évêques individuels?

On peut supposer qu'avant le Bill 60 il existait une sorte de concordat au Québec entre l'Eglise et l'Etat au sujet de l'éducation. En déposant le Bill 60 à l'Assemblée Législative, le gouvernement en quelque sorte rompait de façon unilatérale un engagement contractuel avec l'épiscopat. Le fait que le Premier Ministre ait adressé une copie du Bill à l'archevêque de Québec avant de le déposer à la Chambre constitue un indice de cette conscience de la part du gouvernement d'un tel engagement contractuel. Par ailleurs, en demandant au gouvernement de surseoir à son projet afin d'en permettre l'examen, Mgr Roy indiquait la ferme intention de l'Episcopat d'entrer en pourparlers avec le gouvernement afin de négocier un nouveau concordat. En d'autres termes, l'Episcopat signifiait au gouvernement, dans des termes bien sûr voilés, qu'il était en train de violer une sorte d'engagement solennel. En acceptant finalement de poursuivre des négociations avec l'Episcopat, le gouvernement reconnaissait implicitement la gravité de ses torts. Par ailleurs, les suggestions faites par l'Assemblée des Evêques laissaient intacte la substance du Bill 60. Ce fait tend à confirmer notre hypothèse selon laquelle les motifs qui ont inspiré l'Episcopat à intervenir dans le débat étaient liés moins à des craintes entretenues sur la substance même du Bill qu'au sentiment d'un bris de contrat de la part du gouvernement et au désir d'amener celui-ci à conclure une nouvelle entente.

Le débat sur le bill 60 aurait donc été, à la périphérie de la société, une querelle sur la place publique entre associations libres et entre simples citoyens engagés dans la vie des associations, des revues et des mouvements sociaux; mais, au coeur du système social, il aurait été l'affrontement des deux pouvoirs dominants, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil. Les associations libres et les simples citoyens auraient été

des participants plus ou moins conscients de la lutte entre ces deux géants. Et ceux-ci auraient réussi à réconcilier leurs divergences sans apparemment avoir requis, même s'ils ont pu verbalement le réclamer, l'appui des associations libres et des simples citoyens.



## APPENDICE A

### CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

28 février 1961. Adoption de la loi instituant une Commission royale d'enquête sur l'enseignement (9-10 Elizabeth II, Ch. 25).

24 mars 1961. Sanction de la loi.

21 avril 1961. Arrêté en Conseil concernant la constitution de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement et la nomination de ses membres. Les Commissaires désignés sont les suivants : Mgr Alphonse-Marie Parent, P.A., M. Gérard Filion, M. Paul Larocque, M. David Munroe, Soeur Marie Laurent de Rome, Mlle Jeanne Lapointe, M. John McIlhone, M. Guy Rocher. M. Arthur Tremblay est nommé membre-adjoint. Mgr Alphonse-Marie Parent est nommé président de la Commission et M. Gérard Filion, vice-président (M. Gérard Filion a abandonné la vice-présidence en juillet 1964 et M. Munroe fut nommé à ce poste. M. Filion continue toutefois à faire partie de la Commission).

M. Arthur Tremblay, devenu sous-ministre de l'Éducation le 13 mai 1964, a donné sa démission comme membre-adjoint à la commission.

- 1961-1962. *Soumission des Mémoires à la Commission royale.*
- 23 avril 1963. *La première tranche du Rapport de la Commission royale est rendue publique.*
- 26 juin 1963. *Dépôt du Bill 60 à l'Assemblée Législative.*
- 8 juillet *Le Bill 60 est retiré du feuilleton de l'Assemblée Législative.*
- 16 juillet *Le Premier Ministre avise les associations et les individus intéressés qu'ils ont jusqu'au 1er septembre pour lui transmettre leurs suggestions.*
- 29 août *Déclaration de l'Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec.*
- 14 janvier 1964. *Dépôt du Bill 60 amendé à l'Assemblée Législative (deuxième lecture).*
- 5 février *Adoption de la loi créant le Ministère de l'Education et le Conseil Supérieur de l'Education.*
- 19 mars *Sanction de la loi créant le Ministère de l'Education et le Conseil Supérieur de l'Education.*

**NATURE DES COMMENTAIRES <sup>1</sup>**

**Tableau 1 : 1 Associations Idéologiques**

1 — Chevaliers de Champlain

(D. 29/8) : Prise de position en faveur du Département de l'Instruction Publique; affirmation selon laquelle le Bill 60 met en danger la vitalité de la culture canadienne-française.

2 — Chevaliers de Colomb

(Mémoire) : Prise de position en faveur du maintien du Département de l'Instruction Publique; opposition au Mouvement Laïque de Langue Française et à l'école neutre.

3 — Comité Ukrainien Canadien

(Mémoire)

4 — Commission politique de la Fédération Libérale du Québec

(P. 18/5) : Entier appui à la création d'un Ministère et d'un Conseil. Regrette que dans les structures proposées aucune place ne soit faite pour les Juifs et les neutres. Regrette l'adoption d'un critère confessionnel pour les hauts fonctionnaires.

(S. 3/9) : Emet le voeu que le Bill soit adopté le plus tôt possible.

---

1. Pour faciliter les renvois aux divers tableaux, nous avons fait précéder les commentaires par l'indication de la source de nos informations et de la date de leur publication.

5 — Congrès Canadien Juif (Section de l'Est)

(S. 26/8) : Appui à la teneur générale du Bill mais souhaite qu'un représentant juif soit nommé au Conseil Supérieur de l'Éducation.

6 — Fédération des Étudiants Libéraux du Québec

(D. 9/7) : "L'adoption rapide du Bill 60 constituera une grande avance en matière d'éducation dans notre Province... Remettre à l'automne l'adoption du Bill 60, c'est garder le *statu quo* pour une autre année scolaire, chose qui serait très pénible au Québec. Pour ces raisons, nous désirons voir le Bill 60 devenir loi dans le plus bref délai".

7 — Fierté Française  
(Mémoire)

8 — Institut Canadien d'Éducation des Adultes

(S. 29/8) : Suggestions tendant à l'accroissement des prérogatives du Conseil Supérieur de l'Éducation; vœu qu'un Ministère soit institué le plus tôt possible.

9 — Mouvement Laïque de Langue Française

(P. 1/5) : Félicite la Commission pour la création d'un Ministère et d'un Conseil; endosse plusieurs recommandations du Rapport Parent, mais il reproche à celui-ci de négliger la question des neutres et des Juifs et d'exiger des hauts fonctionnaires une profession de foi religieuse; (S. 17/8) : Au nom de la liberté de conscience le Mouvement "déplore que le "Bill 60" consacre la confession des pouvoirs religieux et civils... Rien ne saurait justifier en effet, dans un système démocratique, l'exigence d'une pro-

fession de foi quelconque comme condition d'éligibilité à une fonction publique"; (D. 27/9) : Dénonciation violente à la déclaration de l'Assemblée des Evêques; (D. 25/1/64) : "Un Ministère d'Etat va gouverner des écoles d'Eglise".

10 — Parti Socialiste du Québec

(D. 4/9) : Félicite M. Paul-Gérin-Lajoie de sa campagne de publicité; (D. 23/9) : Déclare que "la position des Evêques rejoint celle des forces conservatrices"; (D. 1/2/64) : "Il n'y aura donc pas de véritable Ministère de l'Education au Québec".

11 — S.S.J.B. (Fédération)

(D. 10/6) : Se prononce contre l'"ensemble du Rapport"; (S. 30/8) : Suggestions visant à assurer la confessionnalité et à accroître les prérogatives du Conseil au dépens de celles du Ministre; (D. 3/10) : Appui aux amendements proposés par l'Assemblée des Evêques.

12 — S.S.J.B. (Montréal)

(S. 4/9) : Amendements mineurs : spécification que dix-huit membres du Conseil Supérieur doivent être de foi catholique; diminution de l'autorité du Ministre au profit du Conseil Supérieur.

13 — S.S.J.B. (Québec)

(S. p. 13) : Insistance sur la confessionnalité des sous-ministres.

14 — Voix des femmes

(D. 15/7) : "A appris avec stupéfaction et regret l'annonce du retrait du Bill 60".

## Tableau I : II Associations d'Enseignants

- 1 — Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec  
(E. 16/7) : Satisfaction exprimée au Gouvernement pour le délai accordé; (S. 29/8) : Demande de garanties supplémentaires à l'éducation chrétienne et des amendements visant à accroître les prérogatives du Conseil Supérieur au dépens de celles du Ministre.
- 2 — Association des Professeurs de l'Université Laval  
(E. 16/7) : Déploie vivement la décision du Gouvernement de retarder la création du Ministère de l'Education : "La mise en plan des nouvelles structures exigera du temps et du personnel nouveau. Si l'on veut que les bons effets de ces réformes se fassent sentir avant trop longtemps, il paraît temps d'adopter immédiatement le Bill 60".
- 3 — Association des Professeurs de l'Université de Montréal  
(S. 29/8) : Suggestions tendant à renforcer l'autorité du Ministre et à abolir le caractère confessionnel des sous-ministres associés; (D. 30/8) : L'établissement d'un Ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence; (D. 29/1/64) : "Les modifications apportées par la deuxième version nous ont étonnés. Nous regrettons que ce texte s'éloigne des recommandations du Rapport Parent".
- 4 — Association des Professeurs Laïcs des Ecoles Normales Catholiques  
(Mémoire)
- 5 — Association Professionnelle des Professeurs Laïcs de l'Enseignement Classique de la Province de Québec  
(P. 14/10) : Les attributions du Ministère telles que définies rendraient celui-ci trop puissant.

6 — Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé

(D. 13/5 : Endosse la recommandation de fusionner le Ministère de la Jeunesse et le Département de l'Instruction Publique pour former un Ministère de l'Éducation; (D. 12/7) : "Le Cabinet a cédé à des "pressions occultes"; (D. 30/8) : L'établissement d'un Ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence.

7 — Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques de la Province de Québec :

(D. 2/7) et (D. 5/7) : Dans chacune de ces interventions, l'Exécutif de la Corporation s'est prononcé contre le Bill 60 originel; (D. 30/8) : Cependant, s'insurgeant contre leur Exécutif, les instituteurs, en assemblée générale, ont rejeté les amendements proposés par ce dernier; (D. 9/9) : Ils se rallient en bloc aux amendements proposés par l'Assemblée des Evêques.

8 — Fédération des Frères Educateurs du Canada

(E. 16/7) : Satisfaction exprimée au Gouvernement pour le délai accordé; (S. 5/8) : Demande de garanties accrues au caractère confessionnel de l'éducation.

9 — Fédération des Instituteurs Catholiques de l'Archidiocèse de Sherbrooke

(D. 20/8) : Risque d'un monopole d'Etat dans le domaine de l'éducation; "le rôle du Conseil sera plus apparent que réel".

10 — La Provincial Association of Catholic Teachers

(S. 26/8) : "Qu'on garantisse aux catholiques anglophones les garanties légales actuelles".

11 — La Provincial Association of Protestant Teachers of  
Quebec

(S. 29/8) Appui général au Bill 60; (D. 6/9) :  
Réclame toutefois une représentation accrue au Con-  
seil Supérieur de l'Education.



## Tableau 1 : III Associations d'Étudiants

### 1 — Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal

(D. 4/7) : Déclare avoir antérieurement donné son appui au Rapport Parent; l'organisme souligne qu'il avait déjà réclamé la création d'un Ministère de l'Éducation et, sous une forme différente, celle d'un Conseil Supérieur de l'Éducation; l'Association est, toutefois, profondément surprise du fait que le Gouvernement ait introduit si rapidement cette législation qui fait suite aux recommandations des Commissaires... "Le Gouvernement actuel aurait dû attendre la parution de la deuxième tranche pour apporter une législation qui aurait pu solutionner l'ensemble des problèmes"; "nous nous devons de blâmer et les Commissaires et le Gouvernement" ajoute-t-elle, "de n'avoir prévu aucune représentation étudiante au Conseil Supérieur de l'Éducation et à la Commission de l'Enseignement Supérieur"; (D. 24/8) : "Nous souffrons depuis trop longtemps d'une absence de coordination et de planification pour qu'on se permette de battre en brèche un projet aussi vital pour nous...; nous refusons de croire que les déclarations de quelques Evêques représentent l'opinion de l'Episcopat du Québec"; (S. 12/9) : "Les amendements des Evêques prônent tout bonnement le retour à l'arbitraire dans l'application de la loi, tendent à soumettre tout le système d'enseignement au contrôle déguisé de la hiérarchie en doublant les directives ecclésiastiques qui doivent être admises comme telles par ailleurs — d'une législation étatique propre à brimer la liberté de conscience et à assurer à des non-élus une main-mise légale sur le système d'éducation".

### 2 — Association Générale des Étudiants de l'Université de Sherbrooke

(D. 9/10) : Entier appui au Bill 60; opposition aux vues de Mgr Cabana.

### 3 — Presse Etudiante Nationale

(D. 8/7) : "Il n'est pas dans l'intérêt de la nation en général et de la classe étudiante en particulier que le Gouvernement retarde l'application des conclusions du Rapport Parent" ; elle "encourage vigoureusement le Gouvernement à saisir, dès la présente session l'Assemblée Législative du projet de loi créant un Ministère de l'Éducation" ; (D. 11/7) : Le Gouvernement a cédé à des pressions plus ou moins justifiées ; (S. 12/9) : Déclaration conjointe avec l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal, (voir commentaire 1 du tableau I:III, page 97) ; (D. 23/1/64) : Le Ministère de l'Éducation sera un pseudo-ministère".

### 4 — Section étudiante du Mouvement Laïque de Langue Française

(D. 19/9) : Rejette les amendements de l'Épiscopat en reprenant le texte de la déclaration de l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal et de la Presse Etudiante Nationale (voir le commentaire 1 du tableau I:III, page 97).

**Tableau I : IV Associations d'Administrateurs**

- 1 — Association d'Éducation du Québec  
(D. 20/5) : "Se déclare favorable aux structures d'ensemble recommandées par le rapport, c'est-à-dire à la création d'un Ministère et d'un Conseil Consultatif"; (S. 6/7) : Le Bill n'assure pas adéquatement les principes de l'éducation chrétienne qui devraient être garantis dans un préambule.
- 2 — Association des Commissions Scolaires de l'Archidiocèse de Sherbrooke  
(D. 28/8) : Sans amendement, le Bill est inacceptable.
- 3 — Bureau Métropolitain des Ecoles Protestantes de Montréal  
(Mémoire)
- 4 — Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique  
(D.29/8) : Les membres n'ont pu s'entendre sur les amendements proposés par un sous-comité nommé à cette fin.
- 5 — Comité Protestant du Conseil de l'Instruction Publique  
(S.26/8) : Nécessité de garanties plus fermes du caractère confessionnel de l'éducation; revision de la composition et des prérogatives du Conseil Supérieur de façon à mieux protéger les droits de la minorité protestante.
- 6 — Commissaires des Ecoles Catholiques de Val d'Or  
(Mémoire)
- 7 — Commission des Ecoles Catholiques de Montréal  
(S. 29/8: "La constitution d'un Ministère de l'Éducation s'impose et ce Ministère doit avoir l'autorité requise pour répondre à ces exigences".

- 8 — Commission des Ecoles Catholiques de Québec  
 (E. 16/8) : La Commission garde sa liberté d'opinion mais avait déjà exprimé sa crainte de l'ingérence politique dans le domaine de l'éducation.
- 9 — Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles  
 (D. 30/8) : Appui au Bill 60, conforme au Rapport Parent.
- 10 — Commission Universitaire de la Compagnie de Jésus  
 (S. 5/9) : Amendements tendant à offrir des garanties supplémentaires d'une éducation chrétienne.
- 11 — Conseil de l'Instruction Publique  
 (Mémoire)
- 12 — Fédération des Collèges Classiques  
 (E.1/5) : Considère que la Commission Parent a trouvé une formule heureuse pour introduire le Ministère de l'Éducation. Les membres de la Fédération croient en outre que la confessionnalité saura être sauvegardée dans un tel système, car l'autorité du Ministre sera limitée par le rôle que l'on accorde au Conseil Supérieur de l'Éducation; (D.21/6) : "Si le Gouvernement devait donner suite, sans plus d'examen aux recommandations de la Commission d'enquête sur les super-structures de notre éducation, il semble bien que la province de Québec se trouverait à brève échéance dans une impasse et dans un marasme pire que celui qu'elle connaît actuellement". (D. 29/6) : "Québec ne devrait pas précipiter la loi du Ministère de l'Éducation"; (D. 10/7) : Félicite le Gouvernement du délai accordé; (S. 19/8) : Amendements tendant à restreindre le rôle du Ministre au profit du Conseil Supérieur; le caractère confessionnel doit être sauvegardé.

13 — Fédération des Commissions Scolaires Catholiques

(D. 9/7) : Demande la création d'un comité parlementaire pour entendre les doléances suscitées par le Bill 60; (S. 19/8) : Amendements tendant à restreindre le rôle du Ministre au profit du Conseil Supérieur; (D. 12/9) : L'Exécutif se rallie à la déclaration de l'Episcopat sur le Bill 60.

14 — Protestant School Commissioners of Pointe-Claire  
and Beaconsfield

(Mémoire)

15 — Quebec Association of Protestant School  
Administrators

(D. 5/7) : Redoute un monopole d'Etat en éducation.

16 — Séminaire de Rimouski

(Mémoire)

**Tableau 1 : V Associations de Parents, Parents-Maîtres et connexes**

- 1 — Association des Diplômés de l'Université de Montréal  
(D. 25/4) : Heureuse recommandation que celle de créer un Conseil Supérieur de l'Éducation.
- 2 — Association des Groupements de Foyers de l'Archidiocèse de Québec  
(Mémoire)
- 3 — Association des Parents-Maîtres de Rimouski  
(Mémoire)
- 4 — Association des Parents-Maîtres de Sherbrooke  
(T. 1/4) : Inquiète et déçue du Rapport: il réduit à un minimum insignifiant le rôle des parents; il adopte une position de neutralité et subordonne les valeurs spirituelles aux exigences en matière économique. "Quand on affirme qu'en démocratie on ne peut adopter une mesure législative que repousse la majorité nous nous demandons qu'elle est la foi qui permet de croire qu'un régime comme celui de Monsieur Duplessis est devenu impossible".
- 5 — Cercle des Fermières de la Province de Québec  
(Mémoire)
- 6 — Fédération des Associations de Parents-Maîtres du Québec  
(D. 28/8) : en faveur du Bill 60 sans amendement.
- 7 — Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec  
(S. 26/8) : Que le système qui régit actuellement les institutions d'enseignement catholiques de langue anglaise reçoive une garantie légale; (D. 23/1/64) : Les catholiques de langue anglaise se trouvent dans une situation critique parce que le projet de loi fait abstraction complète de leur système scolaire.

- 8 — Foyers Notre-Dame Canadiens  
(Mémoire)
- 9 — Fédération des Unions de Famille  
(D. 30/8) : L'établissement d'un Ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence.
- 10 — Quebec Federation of Home and School Associations  
(G. 13/5) : Appui total aux recommandations du Rapport; la Fédération exhorte le Gouvernement de créer le Ministère de l'Education le plus tôt possible; (D. 11/10) : Appui sans réserve au Bill 60.
- 11 — Regional Council of the South Shore (Parent-Teacher)  
(Mémoire)
- 12 — Tradition et Progrès (Revue)  
(Mémoire)
- 13 — Union des Ligues de Propriétaires de la Province de Québec  
(Mémoire)

## Tableau I : VI Associations Syndicales et d'Affaires

### 1 — Association Professionnelle des Industriels

(D. 30/8): L'établissement d'un Ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence.

### 2 — Cercle des Femmes Journalistes du Québec

(D. 4/9): "Conscient de l'urgente nécessité de créer un système d'enseignement qui corresponde aux aspirations d'un Québec parvenu à la maturité, tient à exprimer son plein accord avec le principe de la création d'un Ministère de l'Education".

### 3 — Chambre de Commerce de Montréal

(D. 6/9): Appui aux suggestions de l'Institut Canadien d'Education des Adultes sur les prérogatives du Conseil et l'établissement d'un Ministère le plus tôt possible.

### 4 — Chambre de Commerce de la Province de Québec

(D.30/8): L'établissement d'un Ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence.

### 5 — Confédération des Syndicats Nationaux

(A. 29/5): Appui à 80% des recommandations du Rapport. Trop de discrétion accordée au Gouvernement dans la désignation des membres du Conseil Supérieur, craint que le rôle du Conseil ne soit réduit à celui d'informateurs de l'opinion publique; (D. 6/7): Critique les arguments de la Fédération des Collèges Classiques; adopter le Bill 60 le plus tôt possible; (D. 11/7): Un délai qui risque de compromettre les projets de réformes en cours; (D. 28/8): Dénonce la Fédération des Collèges Classiques, la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques et la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques de la Province de Québec;



(D. 11/10) : Contre le *statu quo* en éducation; (D. 16/10) : Deux confessions ne suffiront peut-être pas dans l'avenir; (D. 25/1/64) : Se déclare satisfaite du Bill 60: "La première rédaction du Bill 60 rencontrait un de nos voeux les plus chers: l'intégration et la planification des divers secteurs de l'éducation. La deuxième version ne change rien à cela"; "Le caractère confessionnel de l'enseignement du Québec était déjà consacré dans le premier Bill 60 — (. . .) en acceptant ces amendements le Gouvernement ne fait que rendre plus ferme cette reconnaissance..." A partir du moment où vous acceptez que les écoles publiques soient confessionnelles; vous devez accepter aussi que l'on accorde des prérogatives à ceux qui ont la charge de cette confessionnalité. C'est fatal".

6 — Corporation des Techniciens Professionnels de la Province de Québec

(D. 27/8) : Dans un mémoire au Premier Ministre: adopter le Bill 60 le plus tôt possible.

7 — Fédération des Jeunes Chambres de Commerce de la Province de Québec

(D. 30/8) : Entier appui au projet d'un Ministère de l'Éducation.

8 — Fédération des Travailleurs du Québec

(D. 29/4) : Favorable à l'application intégrale de la première tranche du Rapport qu'elle considère comme une étape majeure dans la voie de la démocratisation et de la modernisation de notre système d'enseignement; (D. 12/7) : "Appuiera l'Honorable Gérin-Lajoie s'il entreprend "à la René Lévesque" une campagne en faveur de l'adoption du Bill 60"; (D. 30/8) : L'établissement d'un ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence.

9 — Union Catholique des Cultivateurs

(S. 30/8): Nécessité d'un préambule garantissant la confessionnalité de l'éducation; (D. 6/9): Appui aux amendements proposés par l'Épiscopat.

## Tableau I : VII Associations religieuses

### 1 — Action Catholique Canadienne

(Mémoire)

### 2 — Fédération Nationale des Ligues du Sacré-Coeur

(D. 30/8) : Le Bulletin mensuel reproduit un article de M. François-Albert Angers : "Les sectaires sont pressés".

### 3 — Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec

(S. 29/8) : Demande que la confessionnalité de l'éducation soit respectée et propose notamment l'addition à l'article 1 ou à l'article 3 de considérants qui incorporés à la loi garantiraient, entre autres, "un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa (i.e. de l'enfant) personnalité. Ces suggestions ont été incluses en entier dans le projet de loi révisé. On les retrouve sous la forme d'un préambule qui se lit comme suit :

"Attendu que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité ;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes un ministère de l'Éducation dont les pouvoirs soient en relation avec les attributions reconnues à un conseil supérieur de l'éducation, à ses comités catholique et protestant ainsi qu'à ses commissions...

## Tableau II : I Collaborateurs réguliers à des revues

### 1 — ANGERS, François-Albert (Action Nationale)

(P. 6/5) : Soutient que le Rapport Parent est un document d'esprit anglo-saxon, dépourvu de vues hautes et de principes directeurs; (D. 6/7) : Contre le "passage à la vapeur" du Bill 60; (D. 31/8) : Les droits des parents en éducation; (D. 16/9) : "Le Bill 60 viole droits et traditions"; (D. 24/9) : "Ceux qui appuient le Bill 60 veulent que le système scolaire soit complètement neutre"; (D. 12/10) : Réponse à l'Honorable Gérin-Lajoie; (D. 12/11) : "Plutôt qu'un Ministère, un Conseil assez fort".

### 2 — ARES, R. P. Richard, s.j. (Relations)

(D. 12/10) : "Le Bill 60 (amendé par les Evêques) reste un compromis".

### 3 — BRADET, R. P. Henri, o.p., (Maintenant)

(D. 6/7) "Maintenant" s'oppose à tout délai; (D. 19/9) : Déploire que, dans la discussion qui entoure le Bill 60, "tant de dissertations (soient) à peu près uniquement orientées sur les garanties légales ou les mesures juridiques que des catholiques veulent se donner, comme si elles étaient les seules et les meilleures sécurités"; (P. 21/10) : "Les adversaires du Bill 60 ne sont souvent que de simples hauts-parleurs".

### 4 — COUSINEAU, R.P. Jacques, s.j., (Relations)

(D. 12/10) : Le Bill 60 est anti-démocratique; "c'est un recul de la démocratie organique".

### 5 — GENEST, R.P. Jean, s.j. (Relations)

(D. 24/9) : "L'enseignement religieux est livré à l'arbitraire".

6 — GINGRAS, Paul-Emile (Action Nationale)

(P. 14/10) : "Le Bill 60 impose la réflexion sur le plan confessionnel".

7 — GRANDPRE, R.P. Marcel de, c.s.v. (Action Nationale)

(D. 24/9) : "Le Bill 60 est en retard sur les idées actuelles au Canada".

8 — LEVESQUE, Albert (Action Nationale)

(D. 12/9) : "L'étatisation est-elle l'unique formule de réforme"? (D. 13/9) : "L'étatisation est-elle l'unique formule de démocratisation?".

A publié : "Les mensonges du Bill 60".

## Tableau II : II Evêques

### 1 — CABANA, Mgr Georges (Sherbrooke)

(6/7): Intervention conjointe avec Mgrs Coderre, Douville, Frenette auprès du Ministre de la Jeunesse par l'intermédiaire du Cardinal Léger qui n'aurait ni approuvé ni désapprouvé le document. Il s'agit d'une présentation de "modifications nécessaires avant toute adoption du Bill 60". Ces modifications portent sur les articles 2, 5 6 et 7 du Chapitre 58A et les articles 5, 6, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 20 et 25 du Chapitre 58B du Bill; (D. 21/8): "Ni l'individu, ni la famille ne doit être absorbé par l'Etat", suggère de retarder encore l'adoption du Bill; (D. 24/9): "Le Québec fait face à l'athéisme".

### 2 — LEGER, Cardinal Paul-Emile (Montréal)

(E. 17/7): Les raisons du retrait temporaire du Bill 60: le Cardinal Paul-Emile Léger a téléphoné au Premier Ministre; (E. 18/7) Le Cardinal Léger a déclaré hier "qu'il n'a jamais exprimé la moindre réticence sur la création d'un Ministère de l'Education". "Comme il s'agit d'un projet de loi, que le Gouvernement assume ses responsabilités après avoir étudié les amendements qui pourraient lui être présentés".

### 3 — PARE, Mgr Marius (Chicoutimi)

(D. 24/9): "Amendements des Evêques: un minimum, l'Episcopat ne veut pas entrer dans une lutte ouverte avec le Gouvernement".

### 4 — PARENT, Mgr Charles-Eugène (Rimouski)

(D. 21/8): "Bien qu'on vise, paraît-il à respecter le caractère confessionnel de nos écoles, c'est tout l'enseignement qui doit être donné sous l'éclairage de la foi".

5 — ROY, Mgr Maurice (Québec)

(S. 17/6) : Lettre au Premier Ministre suggérant un délai (au nom de l'Assemblée des Evêques). Après avoir reproché au Gouvernement la hâte avec laquelle il a donné suite aux recommandations du Rapport Parent, Mgr Roy continue :

"Nous sommes donc dans l'obligation de faire des réserves sérieuses au sujet du projet soumis, en raison de son inspiration, des structures qu'il impose et des implications qu'il entraîne. Nous sommes assurés que nos chefs politiques actuels veulent sincèrement garder au Québec ses écoles catholiques. Mais la loi doit être faite de telle façon que, même avec des hommes moins bien disposés, elle garantisse cette permanence et ce caractère catholique de nos écoles. Sur ce point, le texte actuel ne saurait être agréé par l'épiscopat; quelques modifications nous paraissent absolument nécessaires". Après avoir rappelé ce qu'est une école catholique, Mgr Roy étudie en détail le texte du projet de loi (E. 17/7) : Rencontre avec le Cardinal Léger à Montréal le 4 juillet : (12/12) : Lettre en date du 12 décembre 1963 au Premier Ministre, lettre lue par celui-ci à l'Assemblée Législative le 23 janvier 1964, dans laquelle Mgr Roy exprime la satisfaction générale de l'Assemblée des Evêques à l'endroit du Bill 60 amendé. Cette lettre se lisait comme suit :

*Québec, le 12 décembre 1963.*

*Monsieur le Premier Ministre,*

*Les membres de l'Assemblée épiscopale de la province civile de Québec ont pris connaissance des modifications que vous vous proposez de faire au bill 60, à la suite de la lettre que je vous ai adressée en leur nom, le 29 août 1963, ils vous sont très reconnaissants de la bienveillance avec laquelle vous avez étudié leurs observations.*

*Ils estiment que la nouvelle rédaction des articles qu'ils vous avaient signalés correspond en substance aux suggestions qu'ils vous ont soumises. Ils croient toutefois devoir rappeler que se limitant strictement à ce qui relève de leurs charges pastorales, ils se sont contentés d'indiquer ce qui leur paraît indispensable pour qu'un ensemble d'écoles catholiques existe au sein des nouvelles structures de l'enseignement. Ils n'ont pas l'intention d'intervenir dans la discussion des autres problèmes qui peuvent être soulevés par le projet de loi et il est parfaitement normal que d'autres groupements complètent leurs observations par celles que la prudence pourra leur suggérer.*

*Veillez agréer, M. le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.*

*Maurice Roy, Archevêque de Québec.*

6 — SANSCHAGRIN, Mgr Albert (Amos)

(E. 16/8): "En ce qui regarde la confessionnalité, le Bill doit être retouché".



## Tableau II : III Hommes politiques

### 1 — BERTRAND, Lionel (Ministre)

(D. 9/9): "La solidarité ministérielle protégera l'éducation contre la "dictature" que pourrait envisager son futur ministre".

### 2 — CAOINETTE, Réal (Ralliement des Créditistes)

(D. 9/9): Demande un référendum sur le Bill 60 parce que le peuple n'a pas été consulté.

### 3 — GABIAS, Yves (Union Nationale)

(D. 16/8): "Fera des "réserves" sérieuses concernant le Bill 60".

### 4 — GERIN-LAJOIE, Paul (Ministre de la Jeunesse)

(D. 13/8): "Je me refuserai à diriger un Ministère fantôme ou un Ministère de tutelle; (D. 5/9): "Education et politique peuvent aller de pair"; (D. 23/9): "La distance qui sépare le Bill 60 des suggestions des Evêques est minime et ne tient qu'à la formulation juridique"; (D. 28/9): L'Honorable Gérin-Lajoie poursuit ses entretiens avec l'Episcopat; (D. 30/9): "Québec donnera satisfaction aux Evêques sans renoncer à l'essentiel du Bill 60"; (D. 7/10): Accuse Me Yves Prévost de vouloir maintenir, au nom des parents, un système qui les a précisément écartés de l'éducation; (D. 9/10): "Québec n'a pas de système scolaire, mais une multiplicité d'autorités"; (D. 11/11): "Nous tiendrons compte des amendements des Evêques" d'une manière ou d'une autre; (D. 31/12): "Le Bill 60 est une affaire classée".

Le Ministre a publié, au début d'octobre 1963, un ouvrage: "Pourquoi le Bill 60 ?".

5 — GERVAIS, Albert (Union Nationale)

(D. 29/7): "L'éthique démocratique commande aux corps intermédiaires de suggérer des amendements"; (E. 24/10): Se demande si le Bill respecte suffisamment le pluralisme culturel et religieux de la Province; (D. 28/10): Déploie le sort que le Bill réserve aux Protestants.

6 — JOHNSON, Daniel (Chef de l'Opposition, Union Nationale)

(D. 29/6): Le Bill 60: "un coup de force contre la démocratie"; (D. 22/10): Ne craint pas un Ministère de l'Education qui reste dans son rôle; D. 18/11): "Le Bill 60 est un écran de fumée"; (D. 21/11): "Plus le Ministre a de pouvoirs, plus ça va mal..."; (D. 26/11): "Le Ministère de l'Education, mesure bureaucratique, est dépassé avant son adoption".

7 — LESAGE, Jean (Premier Ministre)

(D. 27/6): Dépose le Bill 60 à l'Assemblée Législative; (D. 9/7): Retire le Bill 60; (E. 20/7): "J'ai communiqué avec Mgr Léger... mais cela n'a pas influencé la décision du Gouvernement de retarder le Bill 60"; (D. 30/8): Devant les instituteurs en congrès à Québec, réaffirme son intention de créer un véritable Ministère de l'Education; (D. 15/10): "Le Bill ne souffrira aucun délai"; (D. 19/10): "Nous avons eu raison de reporter à plus tard l'étude du Bill 60". (Au congrès de la Fédération Libérale du Québec).

8 — LEVESQUE, René (Ministre)

(D. 20/9): "Les Evêques ont compris la démocratie", (parce qu'ils ont présenté publiquement des suggestions).

9 — MARCOUX, Docteur Guy (Crédit Social)

(D. 28/1/64): "De grâce, n'allons pas commettre la bêtise d'empirer la situation en le (le système scolaire) livrant à la cupidité de certains hommes politiques".

10 — PREVOST, Yves (Ancien Secrétaire de la Province, Union Nationale)

(D. 27/5): Craint l'étatisation excessive de l'enseignement: "Si les autres tranches du Rapport sont dans la même veine que la première, nous sommes bien près d'un dangereux monopole d'Etat", (D. 4/7): "Le Bill 60, dans sa forme actuelle, constitue une grande tragédie pour nos enfants"; (D. 24/9): "Sans amendements substantiels, le Bill 60 est inacceptable"; "le Bill 60 donne à l'Etat un contrôle quasi absolu sur l'Education"; (D. 25/10): "Le Bill devra respecter la liberté académique".

**Tableau II : IV Membres d'associations**

- 1 — BARBEAU, Raymond (ancien président de l'Alliance Laurentienne)

(D. 8/5) : Opposition à M. François-Albert Angers qui a déclaré que le Rapport Parent est "d'esprit anglo-saxon"; se dit heureux du souci de planification exprimé dans le Rapport.

- 2 — BHERER, Wilbrod (Président de la Commission Scolaire de Québec)

(P. 24/4) : Un Ministère de l'Éducation s'impose;  
(E. 16/8) : Se déclare personnellement en faveur d'un Ministère de l'Éducation.

- 3 — BLEAU, Jean-Claude (porte-parole de Veritas-Via-Vita)

(D. 22/7) : Lettre au Rév. Père Henri Bradet, o.p., directeur de la revue "Maintenant": "La revue Maintenant, en appuyant le Bill 60, s'est jointe au concert de verbosité bruyante des agnostiques les plus notoires, des laïcistes les mieux affirmés, des porteurs les plus évidents de l'idéal franc-maçonnique, des chefs socialistes-marxistes, des étudiants qui se proclament pompeusement "étudiants libéraux" et autres groupes rationalistes". (Copie de cette lettre adressée au Saint-Siège, au Saint-Office, aux Evêques canadiens-français et quelques autres hauts dignitaires).

- 4 — BONNEAU, Louis-Philippe (Vice-recteur de l'Université Laval)

(P. 24/4) : Est d'avis qu'un Ministère de l'Éducation est une formule qui fera assumer les responsabilités à ceux qui le doivent.

- 5 — JAPP, Robert (directeur de l'enseignement à la Commission des Ecoles Protestantes de Montréal)

(MT 25/4) : A décrit comme parfaitement acceptable la recommandation de créer un Ministère de l'Éducation à la condition que soient acceptées les autres recommandations qui protègent les droits des minorités.

- 6 — JOLY, Jean-Marie (directeur du département de Pédagogie de l'Université Laval)

(SO 2/5) : La Commission Parent a fait royalement les choses devant l'extraordinaire complexité du problème; (E. 27/11) : Un Ministère de l'Éducation aurait pour but de corriger certaines anomalies actuelles.

- 7 — LEFEBVRE, Jean-Paul (directeur des Relations Publiques à la Confédération des Syndicats Nationaux)

(D. 16/5) : Déclare qu'il ne faut pas reprocher au Rapport Parent de ne pas contenir une apologie de la culture française et d'une éducation chrétienne. L'objet de ce premier rapport était de suggérer des structures, et il faudrait être reconnaissant aux commissaires d'avoir appuyé leurs recommandations sur des faits, plutôt que sur une doctrine.

- 8 — MARQUIS, Juge Eugène (Député d'Etat des Chevaliers de Colomb)

(D. 24/9) : Le Québec fait face à l'athéisme (Déclaration à Sherbrooke au Congrès des Chevaliers de Colomb de cette région), d'accord avec les arguments de Mgr Georges Cabana.

- 9 — MUNROE, David (commissaire de la Commission Parent)

(D. 30/8) : "Le Mémoire du Comité Protestant n'est pas un Rapport Minoritaire à la Commission".

10 — PARENTEAU, Roland (président de l'Institut Canadien d'Education des Adultes)

(P. 11/10): "On ne saurait maintenir le régime actuel d'éducation".

11 — SAUVE, Lévis (vice-président de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques)

(D. 26/9): "Les Commissions Scolaires ne sont pas contre le Bill 60".

**Tableau II : V Religieux**

- 1 — CARON, Rév. Frère Alphonse (Président de l'Académie de Québec)  
(D. 27/8): Dénonce la Fédération des Collèges Classiques; (D. 21/9): "Haro sur les faux confessionnalistes qui font campagne contre le Bill 60".
  
- 2 — DION, Abbé Gérard (professeur à l'Université Laval)  
(D. 19/9): "En refusant un vrai Ministre, on nie que l'éducation soit une exigence du bien commun".
  
- 3 — GRENIER, Mgr Henri (ancien professeur à l'Université Laval)  
(D. 25/10): "Confier à un organisme gouvernemental composé de représentants de parents, de représentants de l'Épiscopat et de l'État, le pouvoir de statuer sur les programmes religieux et sur les qualifications des professeurs de religion serait attenter à la souveraineté de l'Église dans son domaine propre".
  
- 4 — HAMELIN, Abbé Jean-Marie (professeur à l'Université Laval)  
(E. 22/11): "Un Ministère est préférable à la situation actuelle".
  
- 5 — LAROUCHE, Abbé Antoine  
(D. 10/1/64): "La direction de l'éducation risque d'être acéphale, d'en être une de bouts de papiers et de valets sans autorité qualifiée et efficace... et la véritable coordination de l'enseignement qui ne devrait pas se faire au niveau de la politique court la chance de n'être qu'un simulacre".

- 6 — LAVALLEE, Abbé Germain (aumônier du Club des Francs du Québec)

(T. 27/5): "Si le Rapport est adopté tel quel, ce sera la première fois dans l'histoire de l'Eglise qu'un peuple foncièrement catholique se bâtit une loi de l'éducation qui soit faite à la mesure des incroyants et en leur faveur, tous les risques étant du côté des croyants".

- 7 — LUSSIER, Mgr Irénée (recteur de l'Université de Montréal)

(D. 20/8): "Le Québec aura bientôt son Ministère de l'Education".

- 8 — O'NEIL, Abbé Louis (professeur à l'Académie de Québec)

(D. 8/5): "La création d'un Conseil Supérieur de l'Education est un apport important dont la composition reflète la préoccupation de représenter les catégories importantes de la population"; (D. 30/8): "L'opération "blocage" menace de saboter une mesure sociale progressive"; (D. 19/9): "En matière de garanties confessionnelles, le Bill 60 est généreux"; (D. 12/10): "Les fonctionnaires ne doivent pas saboter la mise en place des nouvelles structures du Ministère de l'Education".



## Tableau VI : Interventions conjointes d'associations

### 1 — Catégories I et IV : (deux associations)

(S. 3-10/7): Suggestions mineures visant la confessionnalité et la participation des associations dans la nomination des membres du Comité Catholique; les suggestions concernant le Conseil Supérieur sont, par contre, primordiales; l'orientation de ces prises de position demeure douteuse.

### 2 — Catégorie II: (deux associations)

(E. 16/7): Expression de satisfaction au Gouvernement pour le délai accordé.

### 3 — Catégories II, V, VI: (sept associations)

(D. 30/8): Télégramme adressé au Premier Ministre: "l'établissement d'un Ministère coordonnant tout ce qui a trait à l'enseignement s'impose de toute urgence".

### 4 — Catégorie III: (onze associations)

(S. 27/8): Appui accordé au Bill 60; réclamation d'une représentation étudiante au sein du Conseil Supérieur. Suggestions faisant suite à la réunion du 22 août à l'invitation de la Presse Etudiante Nationale.

### 5 — Catégorie III: (quatre associations)

(S. 12/9): Vive opposition à l'Episcopat: les amendements des Evêques assurent à des non-élus le contrôle du système scolaire. "Les amendements des Evêques, en plus d'ouvrir la porte à l'arbitraire, tendent à soumettre tout le système d'enseignement au contrôle déguisé de la hiérarchie, en doublant les directives ecclésiastiques — qui doivent être admises comme telles par ailleurs — d'une législation étatique de nature à brimer la liberté de conscience et

à assurer à des non-élus une main-mise légale sur le système d'éducation”.

6 — Catégorie IV: (trois associations)

(S. 19/8 et S. 27/8): Création de deux bureaux confessionnels; les sous-ministres adjoints devraient être nommés respectivement par le comité catholique et par le comité protestant.

7 — Catégorie IV: (deux associations)

(D. 26/6) : En faveur du Ministère de l'Éducation;  
(D. 6/7): Critique des arguments de la Fédération des Collèges Classiques; adopter le Bill 60 le plus tôt possible.

8 — Catégorie VII: (vingt-quatre associations)

(S. 26/8): Que le Bill reconnaisse aux catholiques anglophones le droit d'éduquer leurs enfants dans leur langue et dans leur foi en maintenant les garanties légales actuelles.

## APPENDICE C

A — Liste des associations invitées par le Ministre de l'Éducation à participer à la désignation des premiers membres du Conseil Supérieur de l'Éducation (28/6/63) et leur orientation

### I Associations idéologiques : (2)

- 1) Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec .....
- 2) Institut Canadien d'Éducation des Adultes....

Total :-

Orientation		
+	—	0 <sup>(1)</sup>
x	x	
1	1	0

### II Associations d'enseignants : (9)

- 1) Association des Instituts de Religieuses Enseignantes du Québec .....
- 2) Association des Professeurs Laïcs des Ecoles Normales Catholiques de la Province de Québec .....
- 3) Association Professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé .....
- 4) Association Professionnelle des Professeurs Laïcs de l'Enseignement Classique de la Province de Québec .....

Orientation		
+	—	0
	x	
	x	
x		
	x	

(1) 0 = présentation d'un Mémoire à la Commission mais n'indiquant pas de prise de position autre que possiblement celle de favorable à un Ministère et/ou un Conseil Supérieur.

- 5) Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Québec .....
- 6) Fédération des Frères Educateurs du Canada .....
- 7) Federation of English Speaking Catholic Teachers Inc. ....
- 8) Provincial Association of Protestant Teachers .....
- 9) Quebec Protestant Guidance Officers Association .....

	x	
	x	
	x	
	x	
	aucune intervention	

Total :-

1	7	0
---	---	---

**III Associations d'étudiants :**

Aucune

Orientation		
+	-	0

**IV Associations d'administrateurs : (11)**

- 1) Association Canadienne des Jardinières d'enfants .....
- 2) Association d'Education du Québec .....
- 3) Association des Conseillers d'Orientation Professionnelle de la Province de Québec .....
- 4) Association des Directeurs Généraux des Ecoles .....
- 5) Association des Instituts Familiaux .....
- 6) Association Professionnelle des Inspecteurs d'Ecoles Catholiques de la Province de Québec .....
- 7) Fédération des Collèges Classiques .....
- 8) Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec .....
- 9) Fédération Provinciale des Principaux d'Ecoles .....
- 10) Quebec Association of Protestant School Administrators .....
- 11) Quebec Association of Protestant School Boards .....

Orientation		
+	-	0
		x
	x	
	aucune intervention	

		x
		x
		x
	x	
	x	
		x
	x	
		x

Total :-

0	4	6
---	---	---

**V Associations de parents, parents-maîtres et connexes : (3)**

- 1) Fédérations des Associations de Parents-Maîtres .....
- 2) Fédération des Unions de Familles .....
- 3) Quebec Federation of Protestant Home and School Associations .....

Total :-

	Orientation		
	+	-	0
x			
x			
x			
	3	0	0

**VI Associations syndicales et d'affaires : (7)**

- 1) Associations des Manufacturiers Canadiens ..
- 2) Association Professionnelle des Industriels ..
- 3) Chambre de Commerce de la Province de Québec .....
- 4) Confédération des Syndicats Nationaux .....
- 5) Conseil de la Coopération du Québec .....
- 6) Fédération des Travailleurs du Québec .....
- 7) Union Catholique des Cultivateurs du Canada .....

Total :-

	Orientation		
	+	-	0
			x
x			
x			
x			
		aucune intervention	
x			
		x	
	4	1	1

**VII Associations religieuses**

Aucune

Grand Total :-

	0	0	0
	9	13	7

B — Liste supplémentaire des associations invitées à participer à la désignation des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation. <sup>(2)</sup>

	Orientation		
	+	-	0
<b>I Associations idéologiques :</b>			
Aucune			
<b>II Associations d'enseignants :</b>			
1) Les Associations de Professeurs des Universités de la Province de Québec .....		aucune intervention	
<b>III Associations d'étudiants :</b>			
1) Le comité des Présidents des Associations Générales des Etudiants des Universités de la Province de Québec .....	x		
2) La Fédération des Associations Générales des étudiants des Collèges Classiques du Québec .....	x		
3) Jeunesse Etudiante Catholique incorporée..		aucune intervention	
<b>IV Associations d'administrateurs :</b>			
1) Les Universités de la Province de Québec ..		aucune intervention	
<b>V Associations de parents, parents-maîtres et connexes :</b>			
1) Federation of English Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec .....		x	
<b>VI Associations syndicales et d'affaires :</b>			
1) Jeunesse Ouvrière Catholique du Canada ....		aucune intervention	
2) Jeunesse Rurale Catholique incorporée .....		aucune intervention	
<b>VII Associations religieuses et interventions d'Evêques :</b>			
Aucune			
Total :-	2	1	0

(2) Cette liste supplémentaire a été faite à la demande de l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes et de l'Association d'Éducation du Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction .....	11

## PREMIÈRE PARTIE

### Moments des interventions

1° Mémoire à la Commission d'enquête .....	21
2° Réactions au Rapport de la Commission .....	23
3° Bill 60 : pour ou contre un délai .....	25
4° Réactions au retrait du Bill 60 .....	29
5° Orientations des commentaires sur le Bill après le 16 juillet... ..	30
a) Commentaires : du 16 juillet au 29 août	
b) Réactions à la déclaration de l'Assemblée des Evêques	
c) Commentaires après le 29 août sans référence à la déclaration de l'Assemblée des Evêques	
d) Réaction au Bill 60 amendé.	

## DEUXIÈME PARTIE

### Caractères des interventions

1° Orientations par catégories d'associations .....	63
2° Fréquence des interventions et interventions conjointes .....	67
3° Orientations individuelles .....	73
4° Bipolarisation des orientations .....	75
5° Coalitions entre les associations et les individus .....	77
6° Tendances régionales et associations anglophones .....	78
Conclusion .....	83

## APPENDICES

	Pages
Appendice A : Chronologie des principaux événements .....	89
Appendice B : Nature des commentaires .....	91
Appendice C : Listes des associations invitées à participer à la désignation des premiers Membres du Conseil Supérieur de l'Éducation .....	123
A. Par le Ministre de l'Éducation	
B. Liste supplémentaire.	

## TABLEAUX

Tableau I : I Associations idéologiques .....	46
Tableau I : II Associations d'enseignants .....	47
Tableau I : III Associations d'étudiants .....	48
Tableau I : IV Associations d'administrateurs .....	49
Tableau I : V Associations de parents, parents-maîtres .....	50
Tableau I : VI Associations syndicales et d'affaires .....	51
Tableau I : VII Associations religieuses .....	52
Tableau II : I Collaborateurs réguliers à des revues .....	53
Tableau II : II Evêques .....	54
Tableau II : III Hommes Politiques .....	55
Tableau II : IV Membres d'associations .....	56
Tableau II : V Religieux .....	57
Tableau III Interventions d'associations (présentation synthétique) .....	58
Tableau IV Interventions d'individus (présentation synthétique) .....	59
Tableau V Distribution des associations très actives selon leur orientation .....	69
Tableau VI Interventions conjointes d'associations .....	72
Tableau VII Bipolarisation des orientations .....	76